

PROCES-VERBAL
du 30 mars 2010

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE.....	2
INSTALLATION DE M. Pierre GUILLEMAUD en remplacement de Mme Valérie STIEREMANS, Conseillère municipale démissionnaire.....	10
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 décembre 2009	71
1.01 – COMPTE ADMINISTRATIF – Exercice 2009.....	11
PRESENTATION M. BOSSUT	11
Débat	16
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »	25
Abstention : « Action Roncquoise Citoyenne »	25
1.02 – COMPTE DE GESTION – Exercice 2009.....	26
PRESENTATION M. BOSSUT	11
Débat	16
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »	25
Abstention : « Action Roncquoise Citoyenne »	25
1.03 – COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – Bilan des opérations immobilières sur la Commune.....	27
PRESENTATION M. PETILLON	28
1.04 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR 2010.....	30
PRESENTATION M. BOSSUT	30
Débat	31
Unanimité.....	35
1.05 – ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT – Financement municipal des écoles privées sous contrat – Définition des contributions communales par voie conventionnelle – Autorisation donnée au Maire de signer la nouvelle convention correspondante – Définition des modalités de liquidation	35
PRESENTATION M. VARLET.....	37
Débat	41
Unanimité.....	48
1.06 – SOUTIEN AUX SECTEURS DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES – Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) – Création d'un poste de médiateur économique « animateur FISAC »....	48
PRESENTATION Mme SUBTS	52
Débat	56
Unanimité.....	63
1.07 – MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - Emplacements Réservés pour du Logement (ERL).....	64
PRESENTATION M. PETILLON	65
Débat	67
Unanimité.....	71

M. LE MAIRE –

Bonsoir à tous ; notre séance est ouverte.

Je vous salue, mes chers collègues.

Je salue le public, la presse toujours fidèle et l'ensemble des collaborateurs municipaux, Monsieur le Directeur général des services.

Nous allons aussitôt entrer dans l'**Ephéméride** pour revoir tout ce qui s'est passé dans notre Commune depuis notre dernier Conseil.

☞ Accueils de loisirs

Avec la coordination de la FLASEN, sur le thème de la lecture et de la littérature jeunesse :

Du 21 au 31 décembre 2009, les effectifs de maternelles, primaires et juniors ont fluctué de 60 à 141 enfants.

Du 8 au 19 février 2010, les enfants ont fait honneur à sa Majesté Carnaval avec environ 60 Bout'choux (maternelles), une cinquantaine de Filous (enfants de 5 à 7 ans) alors que le centre des juniors a accueilli 75 enfants.

Je tiens également à signaler que la municipalité a offert des séances gratuites de cinéma aux jeunes Roncquois de moins de 18 ans.

☞ 15 et 16 janvier

La salle Jules-Gilles a été l'écrin d'un très beau spectacle de variétés, de clowns, de cirque, bref d'art vivant. A l'affiche des clowns de réputation internationale.

Un grand moment de pur spectacle mais aussi d'humanité puisque les droits d'entrée seront intégralement reversés par la Ville à l'association « Clowns de l'espoir ». Dans quelques semaines, M. BEAUVENTRE aura le plaisir de remettre à ses représentants un chèque de 1.998 €.

Je rappelle que les « Clowns de l'espoir » ont pour objectif d'améliorer la qualité des séjours des enfants dans les différents services de pédiatrie de la région Nord/Pas de Calais, par l'intervention régulière de clowns.

C'est aussi révéler aux enfants, à leurs familles ainsi qu'au personnel soignant que l'humour, le rêve et la fantaisie peuvent faire partie intégrante de leur vie, même à l'intérieur d'un hôpital. C'est aussi permettre aux parents de renouer ou de tisser des liens, parfois perdus, avec leurs enfants hospitalisés.

En tout cas, c'est aussi distraire l'équipe médicale

☞ Samedi 16 janvier

Autre grand moment fédérateur de ce début d'année, celui des vœux à la population, toujours salle Jules-Gilles, avec la mise à l'honneur de quatre entreprises pour leur sens de l'innovation technologique et de la responsabilité en matière de développement durable.

Mise à l'honneur également de nombreux bénévoles de l'ombre qui permettent le bon fonctionnement de nos associations.

Ces vœux étaient organisés pour la première fois un samedi matin et la population a adhéré massivement à cette initiative.

☞ Expositions

Les expositions aux Anciennes Ecuries et à l'Annexe Mairie ont été nombreuses au cours de ce premier trimestre 2010.

Jean-Pierre DELANNOY y a tenu son atelier peinture et réalisé en direct une commande pour la ville, un grand format intitulé « L'écoute » qui sera accroché dans le hall d'accueil du CTM.

Les artistes roncquois ont fêté, ici même, leur 20^{ème} anniversaire le 22 janvier.

Les artistes, Sylvie Dumaine et Hélène SOETE le 29 janvier.

Alexandra POTILIUS début février.

L'atelier de Pat le 26 février.

Les Arts plastiques le 5 mars en partenariat avec le centre Bruno Harlé.

☞ Chantier achevé :

La piscine a rouvert ses portes le 6 janvier dernier, avec un élégant bardage bois en red cedar très apprécié déjà.

Autres chantiers achevés :

- La reconstruction de la charpente d'un bâtiment de l'école Jaurès après un sinistre lié à une manipulation de chalumeau en juillet 2009 ; 200 m² de tuiles coiffent de nouveau ce bâtiment qui abrite deux classes entièrement réaménagées.

- La rue du Dr-Galissot offre également un nouveau visage après les grands travaux de requalification du Centre-Bourg, celui d'une zone 30 bien organisée.

Lors de ces travaux, deux petits murets, qui se trouvaient devant l'hôtel de ville, ont été abattus de manière à reformuler la perception visuelle de l'entrée selon un projet d'aménagement proposé par Rodrigue DESMET et le Service des parcs et jardins. Il s'agit de rendre plus lisible la vue sur l'ancienne maison Laurent à travers un aménagement paysager plus contemporain et

ouvrant plus directement notre vue et l'accessibilité aux parcs et jardins publics. Dans ce cadre, nous aurons l'occasion de répondre à la préoccupation de notre collègue Eric ZAJDA qui, dans une question écrite, qu'il va lire, s'inquiète de l'absence de signalétique républicaine sur l'hôtel de ville.

Monsieur ZAJDA, vous avez la parole.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Concernant la signalétique des bâtiments communaux, on peut constater que la salle Catry bénéficie d'un graphisme esthétique, l'annexe de la mairie a droit à des drapeaux flottants appelés également kakémonos. Seul notre hôtel de ville n'est orné d'aucun signe distinctif, hormis un ou deux drapeaux et un vulgaire panneau urbain, sur le trottoir de la rue de la Latte.

Au nom de « Roncq avec vous » je demande d'installer sur la façade, de manière stylée, le mot Hôtel de ville ainsi que notre devise républicaine « Liberté Egalité Fraternité » afin que chacun connaisse le symbole de notre Commune.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA, dans le cadre de la requalification de cet espace voulu par M. DESMET, nous allons redorer cette façade de l'hôtel de ville qui a perdu ses lettres pendant les travaux de sablage. Ce sera donc chose faite.

Nous attendons le projet définitif sur lequel travaille M. DESMET avec le Service parcs et jardins.

☞ 23 janvier

La préfecture a pris la décision de fermer le centre de vaccination contre la grippe A H1N1 aménagé au foyer Edmond-Michelet. Ce centre destiné à cinq communes de la périphérie (Roncq, Halluin, Linselles, Bousbecque et Neuville-en-Ferrain, soit 39.000 personnes concernées) a accueilli 4.512 personnes en un peu plus de deux mois dont 1310 Ronquois, qui sont les plus nombreux à s'y être rendus devant les Halluinois et les habitants des autres communes ; la proximité a donc joué.

Début février, les membres du foyer Michelet ont pu récupérer leur local après avoir été réinstallés dans les meilleures conditions possibles à la Maison de la vie associative. Je veux ici remercier l'ensemble des personnels municipaux qui ont œuvré au sein d'une équipe pluri-

disciplinaire, et citer plus particulièrement Françoise VOYEZ, de manière à répondre au mieux au plan de vaccination de l'Etat à qui nous avons rappelé la nécessité de dédommager la ville, à l'euro près, pour son engagement sans faille à ses côtés.

☞ Ce même 23 janvier

A été inaugurée la cuisine d'application au JAB, un ensemble modulable de 12 mètres d'éléments imbriqués. Destinée à divers publics, cette cuisine d'application est, dans son essence municipale, tout à fait originale voire une première dans la métropole.

Animée par Thierry DUSSAUSSOY, formateur en traiteur-charcuterie dans des centres de formation d'apprentis, ou encore par des acteurs locaux ; il y a quelque temps, c'était Thérèse-Marie COUVREUR de la ferme du Vinage. Cette cuisine d'application permet d'initier divers publics à l'art culinaire tout en tissant du lien social. C'est une formule qui affiche complet puisque les ateliers cuisine sont pris d'assaut. Il y a déjà eu un premier atelier pour enfants le 24 mars.

☞ Du 25 janvier au 6 février

Les classes de neige ont permis à 85 enfants de CM1 et de CM2 des écoles Pergaud, Brel et Saint-Roch de profiter du grand air d'une bourgade de Haute Savoie, la bien nommée « Le reposoir ». Ski alpin, raquette, musée, fromagerie, découverte d'Annecy et animations variées étaient au programme.

☞ Le 25 février

A été organisée ici même, aux Anciennes Ecuries, la remise officielle des insignes à nos ASVP nouvellement assermentés. Ce fut l'occasion pour nous de rappeler leurs missions et leur engagement dans le suivi, entre autres, de la cellule Roncq au Quotidien qu'anime notre collègue, Dany DELBECQUE.

☞ Le 1^e février.

Les élèves de l'Ecole municipale de musique s'en sont donné à cœur joie à l'occasion de l'audition pluridisciplinaire proposée au cinéma Gérard-Philippe. Durant les vacances de février, la mise en musique d'un conte africain a débouché sur un spectacle vivant et rythmé.

☞ Le mardi 9 mars

L'ensemble musical ronquois « Arabesque » a donné un concert et présenté des instruments à cordes à une centaine d'enfants de primaires des écoles Saint-Roch et Jean-Jaurès sur le site des Chiens guides d'aveugles.

☞ Le 22 février

A la maison de retraite, ont été fêtés les 100 printemps de Marie-Thérèse DELAHOUSSE, arrivée à La Colombe le 10 octobre 2002 après avoir habité rangée Delahousse. Cette Wervicquoise de naissance, qui a notamment travaillé dans le textile, a donné naissance à 3 filles et la famille compte aujourd'hui 6 petits-enfants et 13 arrière petits-enfants.

On lui souhaite de poursuivre un repos mérité à la maison de retraite où elle est vraiment bien entourée par des équipes très compétentes.

☞ Le 24 février

Le resto convivial, qui regroupe une soixantaine de personnes de plus de 65 ans (et ce nombre croît encore) sous l'égide du CCAS, a fêté le Nouvel An chinois et 2010, m'a-t-on dit, est l'année du Tigre.

C'est l'occasion d'une nouvelle rencontre intergénérationnelle entre les enfants du centre du mercredi et les aînés, ponctuée par une tombola dotée de nombreux lots offerts par les commerçants roncuquois.

☞ Aides à la rénovation des façades

Dans ce cadre, la mairie a décidé de rédiger avec les habitants une charte de qualité du cadre de vie pour le lotissement du Lierre. Les enfants de l'école Pablo-Neruda ont été les premiers à être associés à cette démarche, se rendant dans les rues du Lierre où ils ont dessiné et photographié façades et jardinets avant de confronter leurs impressions en classe.

Le 11 mars, plus d'une centaine de personnes se sont déplacées à l'école Neruda à l'occasion de la réunion de lancement des ateliers de coproduction.

Le 20 mars, une cinquantaine d'habitants du Lierre ont participé à une marche pour évaluer l'état des façades et jardinets du quartier avant le diagnostic global.

☞ 2 mars

Dans le cadre des « mardis de la réflexion », nous avons .accueilli, ici même, Michel SOUSSAN, ancien inspecteur de l'Académie du Nord et ancien directeur de l'Académie de Paris, à l'occasion d'une conférence sur la réussite scolaire et l'égalité des chances à laquelle étaient conviés les représentants du monde enseignant qui le souhaitaient, les fonctionnaires et naturellement les élus en premier chef.

Il s'agit de nourrir la réflexion permanente des élus de la Commune sur cette problématique très importante et Michel SOUSSAN de « rêver cette école de demain ».

☞ 23 mars

A l'initiative de Fabienne GARBE, responsable en mairie du pôle Education, Famille, Solidarité, accueil et de Mme ALLARD, responsable de l'Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale basée à Halluin, cette fois, élus et fonctionnaires ont été informés et sensibilisés à tout ce qui a trait à la protection de l'enfance.

☞ 12 mars

Le vernissage de la première rétrospective consacrée à l'œuvre de Bruno MYLE, aux Anciennes Ecuries, a été l'occasion de saluer un artiste hors norme. Le vernissage s'est déroulé en présence de Jean-Pierre DELANNOY, qui a été son maître, mais aussi de ses deux fils.

Bruno MYLE était originaire d'Halluin, habitant Tourcoing... pleinement dans cette métropole. Disparu trop tôt, à l'âge de 51 ans, il était passionné de jazz ; c'était un artiste touche-à-tout.

Un très bel hommage lui a été rendu et on peut encore le voir ici même.

☞ Le 12 mars toujours

Après une master class mémorable devant des CM1 et CM2 de l'école Pergaud qui ont appris à se familiariser avec l'univers du blues, du gospel ou de la soul music, Boggie Boy a enflammé la salle Jules-Gilles en déversant un florilège de rythm'n'blues devant 300 personnes.

Mais c'est tout d'abord Aymeric DANJOU, un petit Roncquois, qui a exprimé à 14 ans seulement son immense talent. Il sera d'ailleurs programmé en juin à l'occasion du festival piano de la partie jazz de l'Orchestre National de Lille, sans doute le plus bel encouragement qui pouvait lui être adressé.

Le lendemain, la légende était toujours à l'affiche, salle Jules-Gilles, avec The Best Tribute Show Beatles qui a fédéré plus de 500 nostalgiques.

Après Boogie Boy, plusieurs professeurs ont donné leur premier concert de jazz devant un large public, salle Gérard-Philippe. Quelques jours plus tard, a suivi salle Catry une audition-concert de l'ensemble de jazz de l'Ecole de musique.

☞ Le 23 mars

A La poterie, au Blanc-Four, s'est ouvert un très agréable centre de bronzage, la première vitrine commerciale à voir le jour au rez-de-chaussée de cette ancienne friche aménagée en lofts.

☞ Le 25 mars

Dans la foulée, s'est déroulée aux Anciennes Ecuries la première réception municipale des nouveaux acteurs économiques, en l'occurrence ceux arrivés durant l'année 2009. Ils étaient une bonne vingtaine sur les 42 acteurs contactés, commerçants, artisans, entrepreneurs.

Merci à Catherine SUBTS et Jean-Jacques FERON qui sont à cette initiative. Il faut créer une dynamique économique et soutenir ses acteurs. Nous évoquerons d'ailleurs ce soir le recrutement d'un animateur FISAC pour promouvoir le commerce de proximité.

☞ Le 26 mars

Les 141 enfants de l'école Pauline-Kergomard et les 186 élèves de l'école Pergaud ont fêté sa Majesté Carnaval sur le thème du loup dans les contes. Après un défilé dans le parc mêlant joyeusement enfants, parents et enseignants, le grand moment du brûlage du loup... ce brûlage est exceptionnel puisque, comme vous le savez, il est interdit sur notre Commune.

C'était un « tout petit brûlage » mais nous avons rappelé, Madame MARIAGE, combien nous souhaitions à l'avenir que ces cérémonies, bien que traditionnelles, puissent quelque peu évoluer dans le temps. Il faut procéder gentiment, sereinement par l'éducation, comme vous le faites d'ailleurs très bien, à travers la citoyenneté durable et le développement durable.

Eh bien, le grand moment du brûlage du loup (dommage d'ailleurs de brûler le loup, car c'est être encore dans des vieux clichés surannés, mais peu importe) s'est accompagné d'une belle clameur juvénile ! Et Monsieur VARLET n'était pas en reste à cette occasion.

☞ Samedi dernier, 5^e Ekiden des madeleines mis sur pied par le JAR

Le Jogging Aventure Roncquois (nous sommes partenaires) a vu la participation de 27 équipes de 6 coureurs au départ de l'avenue de Flandre, qui se sont relayées sur un parcours toujours sélectif. Un semi-marathon était également organisé par le JAR. Côté palmarès, on retiendra chez les messieurs l'équipe de Douai-Sin le Noble et chez les féminines celle de Villeneuve d'Ascq.

☞ Enfin, dimanche dernier

Nous étions nombreux à encourager le concert caritatif pour Haïti organisé par de jeunes Roncquois à l'initiative de cette très belle démarche pour les victimes de ce séisme abominable. Il faut le rappeler, c'est le seul pays francophone indépendant des Caraïbes. Une grosse centaine de personnes se sont rendues au JAB pour assister à la prestation de deux jeunes groupes de rock de Roncq et des environs, les Black Decibel et Sound Check. Grâce à cette manifestation, 260 € ont pu être collectés pour Haïti.

Enfin, un peu en dehors de l'éphéméride et comme j'ai pu le dire au dernier CTP (Comité technique paritaire), je voudrais maintenant saluer l'immense travail qui a été effectué par les membres de notre personnel en vue du « document unique », non pas seulement dans sa rédaction mais également dans son application en matière d'hygiène et sécurité pour le travail. Nous sommes, si ce n'est promoteurs dans la métropole, du moins innovateurs et exemplaires sur plusieurs plans. Nous avons été vraiment très heureux d'entendre les compliments unanimes qui se sont exprimés lors de ce CTP.

Je voudrais encore saluer les membres du personnel qui acceptent de partir en formation et ils sont de plus en plus nombreux. Il faut faire de cette Fonction publique une entité moderne, innovante, mélangée.

Ce sont ainsi plus de 120 personnes de notre collectivités qui, cette année, partiront en formation sur des objectifs divers, tous identifiés en fonction des besoins des uns et des autres... besoins personnels mais aussi besoins de la collectivité. C'est toujours un formidable élan pour une collectivité que de voir ses personnels, en grand nombre, entrer dans cette dynamique de la formation permanente.

☞ Carnet rose

Je veux maintenant saluer la naissance d'Erwan dans la famille de M. ZAJDA ; c'était le 19 décembre à Tourcoing.

Puis la naissance de Sidonie dans la famille de M. DESMET ; c'était le 19 mars dernier.

Voilà deux beaux poupons qui font la joie de notre Conseil municipal et à qui nous souhaitons nos meilleurs vœux de prospérité.

Pour continuer avec les bonnes nouvelles et après la cigogne : AUCHAN Roncq nous accompagne depuis quelques années dans notre projet culturel et, cette fois encore, va nous soutenir à hauteur de 15.000 € à travers le projet créatif de Michel DEGAND « terre de ciel » qui sera apposé sur le blockhaus du Bois-Leurent dans le cadre du parcours pédestre de la boucle des deux clochers. On peut saluer ce soutien sans faille d'AUCHAN Roncq.

INSTALLATION DE M. Pierre GUILLEMAUD en remplacement de Mme Valérie STIEREMANS, Conseillère municipale démissionnaire

M. LE MAIRE –

Enfin, je veux saluer l'arrivée d'un nouveau collègue, Monsieur Pierre GUILLEMAUD, qui fait ce soir son entrée officielle dans notre Conseil municipal en remplacement de Valérie STIEREMANS, qui souhaitait disposer de plus de temps pour se consacrer à sa famille, ce qui est tout à fait normal. Peut-être n'avait-elle pas suffisamment mesuré l'amplitude horaire que représente la vie d'une élue car ce n'est pas simple.

Nous souhaitons bon vent à Madame STIEREMANS.

Nous souhaitons également bon vent à Monsieur GUILLEMAUD qui va découvrir ce soir la vie d'un conseil municipal. Nous lui souhaitons de trouver, chez nous, un plein épanouissement.

Servir les autres est une noble cause et je souhaite que vous puissiez l'accomplir avec la plénitude de la fonction qui est aujourd'hui officiellement la vôtre.

Sous forme de boutade, je pensais à un bizutage : lui confier la lecture de la liste des membres du Conseil municipal mais notre benjamin est présent et je lui demande donc de bien vouloir procéder à l'appel.

M. LAMBLIN –

Merci, Monsieur le Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 30 MARS 2010 : 33

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Rodrigue DESMET - Isabelle MARIAGE - André VARLET - Antonio DA SILVA - Catherine SUBTS - Jean-Louis BEAUVENTRE - Michel PETILLON - Annick CASTELEIN - Patrick BOSSUT - Rose-Marie BUCHET - BUCQUOYE Thierry - Chantal NYS - Bruno ACKOU - Sophie LAFRENOY - Laurent WINDELS - Claudine ZAHM - Jean-Jacques FERON - Geneviève LEROUGE - Claudie RIUS - Sylvain LAMBLIN - Nathalie CARDON - Pierre GUILLEMAUD - Thibault TELLIER - Cathleen COPPIN-QUIVRON - Eric ZAJDA - Peggy LAMBLIN - Guy PLOUVIER

PROCURATIONS :

Jeannique VANDEWIELE, procuration Annick CASTELEIN
Chantal VANOVERMEIR, procuration André VARLET
Réjane CASTEL, procuration Sophie LAFERENOY
Dany DELBECQUE, procuration Rose-Marie BUCHET
Hervé DELVAS, procuration Bruno ACKOU

1.01 - COMPTE ADMINISTRATIF - Exercice 2009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Rodrigue DESMET, (le Maire s'étant retiré), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Monsieur Vincent LEDOUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau joint en annexe ;*
- 2) Constate des identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;*
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;*
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau annexé ;*
- 5) Prend acte du tableau joint en annexe du document, récapitulant les actions de formation des membres du Conseil Municipal financées par la Commune. Le cas échéant, un débat s'engage sur cette thématique.*

*La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 23 mars 2010.*

M. LE MAIRE –

Je passe maintenant la parole à Patrick BOSSUT pour la présentation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2009.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Je vous présente le compte administratif 2009 avec quelques mois d'avance par rapport à l'approbation que font les collectivités locales en général puisque, précédemment, il a été approuvé au 30 juin.

Il est vrai que nous avons modifié ce calendrier : le budget de la Commune a été voté le 22 décembre dernier. Nous avons donc pu anticiper et, à partir des éléments sortis du compte administratif, projeter le budget 2010.

C'est une prouesse ; parallèlement à cet établissement de compte administratif, nous avons procédé en interne au renouvellement des logiciels financiers et ressources humaines. Le compte administratif, qui vous est présenté ce soir, a donc été établi sur un nouveau logiciel et c'est un résultat très honorable dont je ne peux que féliciter et remercier l'ensemble des

services municipaux, et plus particulièrement le service financier, sous la houlette de Catherine SERAFINI ainsi que Bruno DUBOIS, qui y a activement participé.

Il faut savoir qu'à ce jour bon nombre de collectivités locales en sont encore à voter leur budget qui peut être voté cette année, exceptionnellement, jusqu'au 15 avril eu égard aux élections régionales.

Notre Commune est ainsi en avance de 3 mois et c'est une performance que l'on peut saluer.

Pour ce compte administratif 2009, il est important d'avoir un regard rétrospectif sur ce qui s'est passé l'année dernière, notamment pour les grands équilibres financiers. Je ne vais pas rentrer dans le détail des articles puisque vous savez sans doute qu'un compte administratif s'apprécie principalement au niveau des chapitres ; les articles ont néanmoins déjà été travaillés, suite notamment à une invitation que j'ai faite aux représentants de l'opposition et à laquelle M. ZAJDA s'est associé, pour poser des questions précises.

Ainsi donc, par rapport au document qui vous est présenté ce soir, je resterai à un niveau de synthèse.

Tout d'abord, un rappel des principes qui avaient été affirmés lors du vote du budget primitif 2009, à savoir :

- Une maîtrise des dépenses de gestion en vue de constituer une épargne de gestion significative,
- La poursuite des efforts d'investissement entrepris.

L'exercice budgétaire 2009 fait apparaître une excellente gestion par rapport aux objectifs qui ont été rappelés. Je précise d'emblée que ces résultats intègrent toutes les dépenses et toutes les recettes rattachées : toutes les dépenses qui n'auraient pas été payées au 31 décembre mais qui se rapportent à l'exercice 2009 ainsi que les recettes, qui n'auraient pas été perçues mais qui se rapportent à l'exercice 2009, ont été rattachées au compte d'exploitation de l'année 2009 pour avoir une vue, la plus transparente possible, et non pas, comme on pourrait le penser, reporter sur l'exercice suivant des dépenses qu'on n'aurait pas pu honorer.

C'est un principe de base auquel on se plie car le compte administratif doit être certifié en englobant toute l'activité de l'exercice écoulé.

- **Taux de réalisation**

Les investissements ont été réalisés à hauteur de 80 %

Il s'agit d'une précision importante également : les choix politiques qui ont été proposés, établis par la majorité municipale, ont été mis en œuvre immédiatement par les services.

Pour pouvoir bénéficier du remboursement du Fonds de compensation de la TVA avec une année d'avance, nous avons réalisé cet objectif à hauteur de 5,2 M€ alors que le contrat, que nous avons signé avec le Préfet, prévoyait 4 M€. Le respect de cet engagement nous a permis de bénéficier d'un remboursement de TVA de près de 800.000 € sur l'année 2009.

Il s'agit, là encore, d'une réalisation qui est à notre honneur.

- **Emprunt**

Au budget 2009 nous avons inscrit 2 M€ d'emprunt, pour couvrir une partie de nos investissements, outre notre autofinancement.

Ce montant de 2 M€ n'a pas été souscrit au 31 décembre eu égard à une gestion fine de notre trésorerie que nous suivons au jour le jour, ce qui nous a permis de réduire notre dette.

Pour information, la dette de la Commune qui, en 2008, représentait 35 % des recettes réelles de fonctionnement, n'en représente plus que 32 % en 2009 soit une baisse de 9 %.

A titre de comparaison, la dette des communes de la même strate a augmenté de 5 % soit un pourcentage par rapport aux recettes réelles de fonctionnement qui s'établit aux alentours de 80 %.... Voyez le delta !

Quelques chiffres pour mémoire :

- L'encours de la dette par habitant était de 414 € en 2008 et il est passé à 383 € en 2009
- Pour les communes de la même strate, il était de 830 € en 2008 et il est passé à 873 € en 2009.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été honorées entre 95 % et 100 % et, au niveau des différents chapitres :

Le budget 2009 a augmenté principalement en recettes du fait d'un retour CAF qui nous a versé en 2009 sa participation 2008 et 2009 ; conséquence, les recettes ont automatiquement progressé mais les dépenses ont été contenues au niveau de la masse salariale, des charges

de gestion, de l'emprunt et de nos autres charges de gestion. Nos dépenses ont été maintenues. On peut s'en féliciter aujourd'hui eu égard aux difficultés actuelles.

On est parti sur un bon rythme pour les années futures ; il faut le renforcer encore, justement pour dégager des marges d'autofinancement beaucoup plus importantes afin de pouvoir honorer nos investissements et diminuer notre dette, autant que faire se peut.

- **Quelques chiffres**

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 14,5 M€ pour des recettes de 15,658 M€.

En section d'investissement, des dépenses s'élevant à 5,7 M€ pour des recettes à hauteur de 4,1 M€.

On obtient un excédent net d'exploitation à peu près équivalent à celui de l'année 2008 de 1,061 M€ que nous n'allons pas affecter aujourd'hui parce que nous allons attendre le vote du budget supplémentaire. Nous envisagerons alors ensemble son affectation.

Je rappelle que nous avons inscrit, au budget 2010, un emprunt de 500.000 € ; il est possible que nous puissions le réduire voire l'annuler, justement au regard de cet excédent assez appréciable. Au moment de l'élaboration du budget, nous l'avions estimé entre 700 et 800.000€ et il est, finalement, de 1,061 M€. C'est un élément important qui démontre, lui aussi, la bonne gestion et la maîtrise de nos dépenses.

- **Répartition des dépenses par secteur d'activité, quelques chiffres.**

Il faut noter l'importance du secteur Enseignement avec près de 3,9 M€ :

Achats, restauration, entretien des locaux, classes de découverte.....	1 M€
Masse salariale	2,192 M€
Autres charges de gestion, notamment la subvention à la Caisse des écoles et la subvention aux écoles privées par le contrat OGEC	642.000 €

Recettes de fonctionnement

Comme je l'indiquais précédemment, nos recettes de fonctionnement augmentent de 4,4 % en raison de l'incidence des régularisations de la CAF au titre des années 2008 et 2009.

- **Ventilation des recettes de gestion courante**

D'un montant de 15,5 % elles proviennent pour

37 % des contribuables ronquois (taxes habitation, foncier bâti et foncier non bâti)

23 % des dotations de l'Etat : DGF, DSU et autres compensations

24 % de LMCU par ses diverses compensations et participations

15 % globalement au travers des usagers de la restauration et autres services, contribuables à divers impôts, divers partenaires institutionnels et divers redevables.

Dépenses d'investissement

Nous allons faire un zoom sur ces dépenses en faisant bien la distinction entre dépenses liées aux autorisations de programme et les autres.

Les *autorisations de programme*, que je ne vais pas détailler et que vous voyez projetées à l'écran, s'élèvent à 2,9 M€. On peut citer les opérations principales : la restructuration des écoles Brel et Picasso (1,7 M€) et la restauration de l'église Saint-Roch (700.000 €).

Les *autres opérations* sont des réhabilitations et des équipements de services, notamment la rénovation/restructuration de l'école Jean-Jaurès (364.000 € liés à la réparation de la toiture), salle Stélandre, équipement des services informatiques et autres dépenses d'investissement.

Marges de manœuvre

Je rappelle que notre marge d'autofinancement courant représente 8,62 % de nos recettes réelles de fonctionnement.

Le Ministère de l'Intérieur a estimé que les communes de 10 à 20.000 habitants, en groupements à fiscalité unifiée, avaient en 2007 une marge de manœuvre de 5,04 %.

Roncq peut donc se targuer d'une gestion rigoureuse et d'être citée parmi les communes dont la fiscalité n'augmente pas. Vous avez pu constater que la plupart des conseils municipaux, qui se sont réunis au cours de la dernière quinzaine, ont opté pour des augmentations d'imposition eu égard à leur taux d'endettement et à leurs investissements à programmer.

Roncq a su tenir ses engagements : la fiscalité 2009 reste au niveau des exercices précédents et il en sera ainsi jusqu'à la fin du mandat.

Je termine par le chiffre repris sur le dernier transparent : l'encours de la dette au 31 décembre 2009 représente 32 % des recettes réelles de fonctionnement contre 35 % l'année dernière. C'est un élément important à souligner parce qu'il démontre l'engagement des services à mieux dépenser dans un souci d'économie de services et de gestion plus rigoureuse.

En corollaire, 2009 a été une année de plein exercice ; nous avons été élus en mars 2008 et les actions ont commencé à se mettre en place courant 2008.

2009 a donc pris sa vitesse de croisière avec des actions qui ont été lancées, notamment au niveau de la petite enfance, des contrats scolaires, de l'art de vivre. Et malgré tout, nous avons su maintenir nos dépenses et rendre un service beaucoup plus étoffé à la population dont on peut se féliciter.

Je remercie l'ensemble des services pour avoir réussi ce challenge et féliciter Monsieur le Maire pour la gestion rigoureuse de la commune de Roncq.

Merci pour votre écoute.

M. LE MAIRE –

J'appelle Monsieur Rodrigue DESMET à présider la séance.

(Sortie de Monsieur le Maire)

M. DESMET –

Y a-t-il des interventions sur le compte administratif 2009 ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Le compte administratif, contrairement au compte annuel d'une entreprise, n'est qu'un constat de la bonne application du budget ; pourtant, il est important de voir les évolutions des recettes et dépenses réelles de la Commune. C'est pourquoi je vais comparer les comptes administratifs 2008 et 2009.

Pour les dépenses de fonctionnement, par exemple, vous nous avez signalé qu'elles avaient été contenues. On peut néanmoins constater qu'elles ont progressé globalement de 5,8 % et, si l'on ne tient compte que des dépenses réelles, elles ont alors augmenté de 6,6 %.

Les dépenses de gestion courante passent, elles, de 13 à 13,7 M€ soit 5,2 % d'augmentation.

Les charges de personnel, même si elles restent proportionnellement à un niveau identique, augmentent quand même de 300.000 € soit 5,8 % ; c'est quasiment le même rythme que le total des dépenses.

Les charges financières ont plus que doublé d'une année à l'autre car l'encours de l'emprunt utilisé en 2008 joue sur une année pleine en 2009. Heureusement en 2009 aucun encours n'est venu les charger encore plus.

Quelques détails car je ne vais pas énumérer tous les comptes.

Compte 606.12 – Energie : comme je le signale tous les ans, il augmente de 6,8 %. Vous me répondrez qu'il s'agit de l'impact des augmentations tarifaires. Je l'entends mais, dans ce cas, j'aimerais quand même avoir communication du volume des consommations que nous demandons depuis quelque temps déjà. On pourrait ainsi voir qu'il y a une réelle politique d'économie dans la Ville.

Comptes 6236 et 6237 – Revues et publications : en augmentation de 69 % passant de 33.000 à 57.000 €. Peut-être peut-on y retrouver le « book de Klasen » qui a peut-être été produit en trop grande quantité parce qu'il est distribué assez facilement.

Charges de personnel : je reviens simplement sur la précarité des emplois car ce type d'emploi représente 28 % alors qu'au cours de l'exercice précédent il était de 25 % de l'ensemble des rémunérations.

Dernière question : dans les comptes administratifs, on ne voit pas l'impact du coût du centre de vaccination pour la grippe A. Je suppose qu'une partie est imputée sur 2009 et l'autre sur 2010. Actuellement on entend que beaucoup de communes demandent des compensations à l'Etat et je voulais savoir ce qu'il en est pour nos comptes.

Recettes de fonctionnement : certes elles ont augmenté, mais on peut constater quelques petites baisses

110.000 € sur les droits de mutation qui sont le fait des tensions sur l'immobilier.

235.000 € sur les compensations de l'Etat sur la taxe professionnelle.

Les dépenses d'investissement sont votre choix politique et les ajustements sont uniquement comptables. Je n'y reviendrai pas puisque relevant plutôt du débat d'orientation budgétaire.

Recettes d'investissement : nous avons apprécié que les investissements réalisés sur 2009 n'aient pas eu recours à de nouveaux emprunts. Comme vous l'avez souligné, cela nous permet de conserver une certaine marge de manœuvre.

Après ces constatations, nous ne jugeons le compte administratif qu'au niveau comptable et nous allons donc le voter. Je vous remercie.

M. DESMET –

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur DESMET.

Notre groupe va s'abstenir sur le compte administratif puisqu'il s'agit de la conformité de ce qui a été réalisé par rapport à ce qui a été prévu. Nous resterons logiques avec nous-mêmes ; nous avons voté contre le budget, nous nous en tiendrons à une abstention.

Toutefois je voudrais faire une remarque beaucoup plus générale.

A longueur de discours, Monsieur BOSSUT, vous vous êtes félicité de la bonne gestion de la Ville. On en a discuté lors du débat d'orientation budgétaire ainsi que pour le vote du budget, je ne vais donc pas y revenir.

Vous vous jetez des fleurs... après tout, vous avez raison.

Si vous ne le faites pas, qui le fera ?

Puisque vous vous targuez de gérer magnifiquement bien la Ville, je me demande pourquoi vous faites supporter aux Roncquois des augmentations de tarifs, les cantines par exemple, et nous avons été invités à poursuivre la réflexion sur la révision des politiques publiques et des services.

Puisque vous dites que tout est bien et qu'on a beaucoup d'argent, il n'est peut-être pas nécessaire d'augmenter les services, dans des proportions aussi importantes, même si cela correspond à la vérité des coûts et des prix.

On ne peut, dans le même temps, se targuer d'avoir beaucoup d'argent et des économies, de ne pas beaucoup emprunter, de disposer d'une marge d'autofinancement importante, d'être les meilleurs du secteur par rapport à la strate et, d'un autre côté, assommer assez fortement les gens qui sont dans la difficulté, les ménages qui n'ont pas beaucoup de moyens et dont le pouvoir d'achat diminue.

Ce n'est pas un propos de polémiste mais, tout simplement, le constat d'une espèce d'antagonisme entre ce que vous prétendez être et ce que vous faites.

M. DESMET –

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

En fait, ce n'est pas une question, juste une remarque pour rajouter un chiffre aux propos de mon collègue.

Vous avez parlé d'un endettement de 383 € par Roncquois que je compare au chiffre de l'endettement par Français : 22.000 € !

J'évoque ce chiffre simplement pour signaler que, si j'étais Président de la République, je réfléchirais à deux fois avant d'engager la réforme territoriale qui va permettre à l'Etat de mettre la main sur les marges de manœuvre des collectivités territoriales (je ne parle pas de Roncq en particulier) qui ont quand même une gestion plus vertueuse que celle de l'Etat parce que, outre les 22.000 € sur la tête de chacun d'entre nous, elles n'ont pas la possibilité de terminer un exercice en déficit. C'est la grande différence avec l'Etat.

Faisons donc très attention ; je tenais à le dire ici parce qu'un jour ou l'autre, je le pense, nous aurons ici même un nécessaire débat sur cette réforme territoriale, sur ce que veut dire concrètement pour nous, collectivité territoriale. Aujourd'hui, on voit que la vertu est du côté des collectivités territoriales ; elle n'est pas ou elle n'est plus du côté de l'Etat.

M. DESMET –

Avant de passer la parole à M. BOSSUT, je vais répondre à quelques questions.

Tout d'abord, il est vrai qu'on peut se targuer d'être vertueux et de bien gérer nos comptes. Et cette bonne gestion vient aussi des tarifs, par le courage politique que nous avons eu de les modifier pour les rendre plus homogènes. Il faut savoir que la contribution de la Ville est importante aussi dans la restauration scolaire et CLSH. En outre, ces tarifs sont bien inférieurs à ceux de certaines communes avoisinantes.

Je ne reviens pas sur le débat tarifaire de la restauration scolaire mais la bonne gestion communale de nos comptes, c'est aussi avoir le courage politique de revoir régulièrement nos tarifs. C'est le débat que nous avons eu dans ce domaine.

A propos de la consommation d'énergie, c'est vrai que vous nous avez relancés encore récemment sur le sujet. Le travail est en cours ; avec Mme MARIAGE, je reviendrai vers vous pour vous fournir le détail et permettre des comparaisons.

Etre vertueux, c'est aussi consommer moins, essayer de contrôler la consommation et de la réduire, si possible,

M. BOSSUT –

Tout d'abord, sur la hausse du compte administratif 2009 par rapport à 2008, de nouvelles actions ont été engagées en 2009 à destination de la population et, de façon tout à fait logique, les dépenses augmentent en parallèle ; nous l'avons fait pour le bien des Roncquoises et des Roncquois.

Même si nous disposons d'un autofinancement suffisant et d'une épargne nette raisonnable, il faut néanmoins prévoir et préserver l'avenir. Comme le disait mon collègue, Rodrigue, nous avons revu les tarifs pour proposer à nos habitants une juste tarification et anticiper l'avenir.

Aujourd'hui, si nous avons des marges manœuvre, ce n'est pas pour autant que nous ne devons pas épargner et prévoir pour les prochaines années.

Il faut être vigilant, avoir un esprit de rigueur en permanence et se remettre constamment en question. On ne peut se satisfaire des résultats 2009, 2010 ; il faudra être encore beaucoup plus performant pour 2011, 2012...

On s'est engagé à ne pas augmenter les impôts jusqu'à la fin du mandat et, pour tenir ce challenge, cet engagement, il nous faut toujours être le plus réactif possible et rester très vigilant à nos dépenses.

Je rejoins les propos de Thibaut TELLIER : la dette par habitant à Roncq est sans commune mesure avec la dette nationale. Les paramètres ne sont pas les mêmes et ne sont pas comparables.

Regardons ce qui se passe autour de nous, surtout au niveau des communes environnantes. La comparaison n'a pas pour objet de critiquer mais de constater que Roncq est dans un environnement meilleur, ce qui nous permet de pouvoir programmer des investissements pour les Roncquoises et les Roncquois. Certaines communes ont plus de difficultés, par leur histoire peut-être ou leur tissu social. On peut donc s'en réjouir pour Roncq.

Quant au détail des articles, je vous invite à reprendre contact avec le service des finances ou avec moi-même pour vous apporter tout éclaircissement.

Notamment au niveau de la masse salariale, sachez qu'il y a eu embauche de personnels saisonniers au cours de l'été 2009 et donc accroissement de la masse salariale des non titulaires. En outre, les remplacements pour absentéisme (dont la maladie) ont été plus nombreux en 2009 qu'en 2008.

La mise en place du centre de vaccination a également impacté la masse salariale 2009. Des discussions sont en cours car, en principe, l'Etat doit rembourser une partie de cette dépense. Par ailleurs, Roncq s'est tournée vers les communes voisines qui dépendaient de ce centre de vaccination pour leur demander si elles souhaitaient participer à la dépense, en fonction du remboursement que nous obtiendrons dans le courant de l'année.

La réforme territoriale, ce n'est pas le débat de ce soir.

Le compte administratif, ce n'est pas la réforme territoriale.

Peut-être y aura-t-il un débat dans les collectivités, si elles sont concernées. Mais nous n'allons pas le poser aujourd'hui.

Je précise que la baisse de taxe professionnelle remonte à dix ans. Avant la TPU (taxe professionnelle unifiée) la commune percevait cette taxe et, depuis sa suppression, bénéficie d'une compensation de l'Etat dont le pourcentage diminue chaque année ; cette dégressivité va s'éteindre en 2012 ou 2013.

En matière de droits de mutation, la baisse de recettes est liée à l'activité de l'immobilier qui a diminué mais c'est un phénomène économique que l'on retrouve partout.

Parallèlement, nous avons souhaité relancer l'investissement au niveau de la Commune et contribuer ainsi au Plan de relance, notamment par la signature d'un contrat avec l'Etat pour bénéficier d'un remboursement anticipé de TVA et porter nos investissements de 4 M€ initialement prévus à pratiquement 5,5 M€. Peut-être avons-nous anticipé sur 2010 mais, au moins, avons-nous créé la relance et favorisé la reprise d'activité économique pour les entreprises et, par voie de conséquence, pour les salariés. Point important à souligner.

M. DESMET –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Madame MARIAGE.

Mme MARIAGE –

Pour répondre à Monsieur ZAJDA à propos de la maîtrise de l'énergie et l'augmentation de 6,8 % des dépenses, je m'abstiendrai de commenter ce taux parce que je n'ai pas en tête le chiffre exact.

Sur le budget 2010 vous avez noté que nous avons diminué de 10 % les dépenses programmées pour la simple et bonne raison que nous sommes dans une démarche : nous rencontrons actuellement les fournisseurs de fluides pour leur demander des outils de gestion pour mieux maîtriser la consommation et nous lancerons une consultation.

Nous menons d'autres actions sur la gestion des fluides, notamment nous préparons la rentrée 2010/2011 avec les scolaires puisque nous sommes dans une démarche éco école avec l'Inspection académique.

Chaque année, le travail porte sur une thématique et cette année, c'étaient les déchets ; l'an prochain, ce sera l'énergie. Nous mettrons en place un challenge énergétique dans les écoles :

- Sur les bâtiments publics administratifs, nous pouvons maîtriser ;
- Sur les groupes scolaires et les salles de sports, nous avons moins la maîtrise de l'énergie puisque d'autres les utilisent quotidiennement.

Nous allons donc lancer ces challenges justement pour mieux maîtriser l'énergie et former les gens à mieux réagir.

Enfin, pour la gestion des fluides toujours, depuis plusieurs années nous procédons à des remplacements de chaudières avec télégestion.

Autre exemple : la mise en place de détecteurs de présence dans de nombreuses écoles, notamment l'école Brel dont la construction s'est achevée l'année dernière ou les vestiaires de la salle Joël-Bats.

M. DESMET –

Merci, Madame MARIAGE.

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Un petit détail à ajouter ; Monsieur BOSSUT a parlé de vertu financière. Il est vrai qu'on ne peut être contre cet aphorisme : il faut être vertueux dans la finance.

Mais si on pousse cette vertu au paroxysme, elle aurait tendance à devenir de l'avarice. Et on ne doit pas être avare d'autant plus que des services ne sont pas ou ne sont plus satisfaits dans la ville.

Je suis de plus en plus souvent interpellé, quand je me promène, sur la propreté relative (c'est un euphémisme) du cimetière du Blanc-Four ; beaucoup de gens me disent... *il n'est plus entretenu... les tombes... des pots traînent partout...*

Par rapport à la ligne de crédit du cimetière et c'est le seul point de détail (sans faire de rapprochement avec ce qui a été dit historiquement ; c'est une expression qu'il faut utiliser avec mesure) sur lequel je veux revenir, je crois que l'on a abandonné 15 ou 18.000 € et vous me contredirez, Monsieur BOSSUT, si je me trompe.

Je pense que l'on pouvait ne pas abandonner ce crédit (je n'ai pas le chiffre précis en tête) et y affecter plus pour entretenir convenablement ce cimetière du Blanc-Four. Des personnes âgées n'arrivent plus à entretenir les tombes... je le dis pour être interpellé très fréquemment et je profite de ce cénacle pour vous en parler ; merci.

M. DESMET –

Pour connaître ce dossier du cimetière, je tiens à rappeler que l'entretien des tombes et sépultures incombe aux particuliers.

Si les pots de fleurs ne sont pas retirés et se retrouvent dans les allées, la Ville peut se substituer aux gens et c'est d'ailleurs ce qui est fait pour la propreté des lieux. Nous avons encore embauché 4 personnes pour la propreté et les espaces verts. Mais j'insiste une nouvelle fois : l'entretien des tombes et sépultures incombe aux particuliers, il faut le leur rappeler aussi.

C'est bien de mettre le doigt sur ce qui ne va pas mais je tiens à confirmer que les cimetières sont entretenus par le Service espaces verts. Bien évidemment, la gestion n'est pas la même qu'auparavant mais ce service fait un très bon travail.

Montrez-moi les lacunes et j'irai les voir avec vous, s'il le faut.

Je vous assure que le Service espaces verts fait très bien son travail et je n'aime pas que l'on pointe le doigt sur des services, notamment sur un détail de pots de fleurs qui traînent. Il faut dire aux gens de les ramasser après les cérémonies.

Enfin, pour les 18.000 €, on parle d'exhumation et non pas d'entretien du cimetière.

Il faut dire les choses clairement.

M. PLOUVIER –

On est d'accord ; ce sont en effet les gens qui doivent nettoyer les tombes de leurs défunts mais peut-être est-ce un service que l'on peut apporter à des personnes âgées qui ne sont plus en mesure de le faire ?

M. DESMET –

On rend le service ; il y a toujours eu du personnel des espaces verts pour aider les personnes en cas de besoin.

La gestion des cimetières est globale et assurée par le Service espaces verts. Nous avons toujours été présents auprès des gens quand ils avaient besoin d'aide. Il est vrai que nous ne pouvons être partout dans la Ville pour ramasser les papiers ou les pots de fleurs.

Pour être encore passé tout à l'heure au cimetière du Centre, je peux vous assurer qu'il est bien entretenu. Et je suis, moi aussi, interpellé par des gens qui me félicitent pour l'entretien du cimetière et son fleurissement.

Peut-être n'avons-nous pas les mêmes points de vue ?

Peut-être rencontrons-nous des gens différents, qui vous donnent des retours différents ?

M. PLOUVIER –

Je suis certain que vous nous avez entendus, Monsieur DESMET.

M. DESMET –

J'entends toujours très bien les remarques de tout le monde.

Monsieur FERON.

M. FERON –

Merci, Monsieur DESMET.

Une seule remarque à Monsieur PLOUVIER car ses interventions m'énervent ; il part toujours en vrille.

Monsieur PLOUVIER, vous dites être logique avec vous-même. J'ai noté que vous avez voté contre le budget et aujourd'hui vous allez vous abstenir... cela s'appelle être logique avec soi-même.

Par ailleurs, je ne comprends pas pourquoi vous accusez constamment notre gestion. Quand on lit l'article paru dans la presse aujourd'hui, vous devriez nous laisser tranquilles pendant quatre ans puisque vous allez être Maire en 2014 !

Ce serait sympa de votre part de vous taire et de nous laisser travailler.

M. PLOUVIER –

Suite à votre galéjade, je vous signale, Monsieur FERON, que je faisais simplement une analyse du scrutin qui a d'ailleurs été également faite par M. Vincent LEDOUX et par M. Thibault TELLIER. C'était notre modeste contribution à l'analyse, point final.

Votre galéjade, vous la gardez pour vous, Monsieur FERON ; merci.

M. DESMET –

Je vous propose de passer au vote du compte administratif 2009.

Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Abstention : « Action ronquoise citoyenne »

Nous passons au vote du compte de gestion 2008.

M. BOSSUT –

Le compte de gestion du Trésorier principal d'Halluin est la copie conforme du compte administratif.

Le compte administratif a été approuvé par le Trésorier principal d'Halluin, en conformité avec son compte de gestion.

La lecture de la délibération ne présente donc aucun intérêt et nous pouvons passer au vote.

M. DESMET –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Je porte aux voix.

Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Abstention : « Action ronquoise citoyenne »

(Retour de Monsieur le Maire)

Monsieur le Maire, le compte de gestion et le compte administratif 2009 ont été votés. Je tiens à vous saluer pour la bonne gestion de notre Commune et je vous applaudis ; merci à vous.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DESMET.

Je remercie surtout M. Patrick BOSSUT qui a fait un travail remarquable et qui est un collaborateur extrêmement précieux. Je suis très heureux qu'il ait pu trouver dans cette mairie de Roncq un prolongement à ses années d'activité sur Neuville-en-Ferrain.

Je voudrais également saluer Catherine SERAFINI qui a repris le flambeau des finances. J'aime bien ce style de personne qui accepte de relever les défis ; ce n'est pas toujours très simple mais cela prouve que la Fonction publique est une maison dans laquelle chacun peut trouver chaussure à son pied et, surtout, avoir des itinéraires variés. C'est le cas de Catherine. En plus c'est une femme et elles ne sont pas suffisamment nombreuses à avoir des responsabilités au sein de nos institutions et cela mérite d'être souligné.

Merci Patrick.

Merci Catherine.

Merci à l'ensemble du service.

Je vous propose de reprendre maintenant le cours de ce Conseil municipal.

1.02 - COMPTE DE GESTION - Exercice 2009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Rodrigue DESMET, (le Maire s'étant retiré),

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public de la Commune accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 ;

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Comptable ;

DELIBERE :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2009 au 31 Décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire, récapitulées dans le tableau I annexé ;*
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009, dont les résultats totaux des différentes sections budgétaires sont repris au tableau II annexé ;*

- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, dont les opérations peuvent être résumées comme suit :
- Total des soldes en début de gestion : 78 413,00 €
 - Total des opérations constatées en cour de gestion : 74 713,00 €
 - Total des soldes à la clôture de la gestion : 3 700,00 €
- 4) Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le Comptable Public de la Commune, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 23 mars 2010.**

Se reporter au débat page 16 et au vote page 25

1.03 - COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - Bilan des opérations immobilières sur la commune

En application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) - 2^{ème} alinéa -, « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci... donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Le bilan est annexé au compte administratif de la commune... ».

Vous trouverez ci-après le récapitulatif des opérations effectuées en 2009 :

ACQUISITIONS				
Désignation du bien	Vendeur	Montant	Date de l'acte	Objectif
<i>ESPACES VERTS DU BOIS LEURENT 2 ha 13a 51 ca</i>	<i>LOGICIL</i>	<i>Cession gratuite</i>	<i>08/01/09</i>	<i>Reprise dans le domaine public communal des espaces verts pour l'entretien</i>
<i>Carrefour du Dronckaert et de la rue de Tourcoing AP 703 ET 704 1 a 07 ca</i>	<i>SCI ROUSSEL DEJONGHE</i>	<i>Cession gratuite de terrain dans le cadre de la délivrance du PC</i>	<i>6 et 9/01/09</i>	<i>Aménagement de la voirie par LMCU et le Conseil Général en vue de sécuriser le carrefour</i>
<i>124 rue de Lille AP 139 4 a 27 ca</i>	<i>CGC INVESTISSEMENT CARRISIMOUX</i>	<i>PREEMPTION 90 000 €</i>	<i>7/08/09</i>	<i>Redynamisation du commerce de proximité du Blanc four</i>
<i>Rue de la vieille cour AA 96</i>	<i>MISE EN ŒUVRE D'UNE PROCEDURE DE BIEN SANS MAITRE</i>	<i>NEANT</i>	<i>10/09 suivant affichage du PV de prise de possession</i>	<i>Rétrocession à LMCU/projet réaménagement rue de la vieille cour</i>

VALORPARC AD22P AD24P 61 622 m ²		Echange (cf cession Valorparc)		Portefeuille foncier offrant des marges de manœuvre pour toute négociation ultérieure
	LMCU		8/12/2009	
CESSIONS				
Désignation du bien	Acquéreur	Montant	Date de l'acte	Objectif
VALORPARC AC 46/47/48 et AD 1/8/13 53 281 m ²		Echange avec soulte de 384 796 € eu égard à la différence de valeur des terrains cédés en zone AUCa et repris en zone AUDm		Aménagement par LMCU du parc d'activités Valorparc
	LMCU		8/12/2009	

*La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 23 mars 2010.*

M. LE MAIRE –

Nous écoutons Monsieur PETILLON pour le bilan des opérations immobilières sur la Commune.

M. PETILLON –

Merci, Monsieur le Maire.

Le Code général des collectivités territoriales oblige les villes de plus de 2000 habitants de présenter, à la suite du compte administratif, le point des acquisitions qui ont été réalisées. C'est ce qui vous est proposé au travers de cette délibération ; je précise qu'il s'agit d'une information au Conseil municipal, il n'y aura donc pas de vote.

C'est aussi l'occasion de vous donner quelques nouvelles de l'évolution des dossiers et de répondre à vos questions.

1. Nous avons régularisé la cession des *espaces verts du Bois-Leurent* : les actes ont été passés l'année dernière, nous sommes donc propriétaires d'un peu plus de 2 ha.

A titre d'information, nous sommes ainsi propriétaires de 1 ha aux alentours du bassin de tamponnement des eaux pluviales qui se trouve derrière la masse touffue (que je vous montre à l'écran), ce que beaucoup de gens ignorent.

Sous forme de clin d'œil à ma collègue, Isabelle, ces espaces verts forment plutôt un corridor biologique puisqu'ils sont très peu pénétrables, dans cette partie assez dense.

2. Réalisation de la *cession d'un terrain à l'angle de la rue de Tourcoing et du carrefour du Dronckaert.*

Cette cession nous permettra de réaliser un trottoir dans le cadre du réaménagement de la rue du Dronckaert. Vous avez pu lire dans le bulletin municipal « EnVie de Roncq » que ces travaux étaient programmés pour 2011. Nous avons volontairement décalé ce projet de 6 mois et nous disons d'avance qu'il s'agira d'un chantier relativement pénible parce que cette rue du Dronckaert est fréquentée. Nous avons donc préféré décaler les travaux de 6 mois pour que ce tronçon soit réalisé durant la période estivale 2011. J'ajoute qu'il s'agira d'un chantier de 800.000 €.

3. *Rue de Lille* ; nous avons préempté l'an passé ce terrain situé au Blanc-Four, entre l'ancienne pharmacie et l'église Saint-Roch.

Ce terrain était convoité par plusieurs personnes qui souhaitaient construire une petite maison dans le Centre. Nous avons estimé que ces projets ne correspondaient pas à sa vocation puisque, souhaitant relancer le commerce et les activités sur le Blanc-Four, nous faisons ce que l'on appelle du portage foncier : nous avons acheté ce terrain l'an passé pour la somme de 90.000 € et nous le remettons sur le marché, en espérant trouver preneur.

4. *Rue de la Vieille Cour* ; une enquête de déclaration d'utilité publique se déroulera en 2010 (vraisemblablement au cours du 4^{ème} trimestre) pour son élargissement.

Dans le même temps il y aura une enquête parcellaire. Nous connaissons bien sûr l'ensemble des propriétaires et en refaisant le point, il se fait que pour l'angle, aujourd'hui occupé par des véhicules, on ne trouve plus trace du propriétaire depuis 1954 ; nous avons donc engagé une procédure de « bien sans maître ».

5. *Valorparc.*

L'aménagement communautaire de cette zone d'activités doit être lancé le plus rapidement possible ; sur les 13 ha, la Ville était propriétaire des terrains indiqués en jaune sur la carte projetée alors que la Communauté urbaine était propriétaire de ceux indiqués en vert. Nous avons cédé nos terrains à la Communauté urbaine (nous avons fait une espèce de troc) qui, en contrepartie, nous a cédé les siens moyennant une soulte.

La raison en est simple : les terrains situés dans le futur Valorparc étaient en AUC, donc d'une valeur supérieure. Nous avons récupéré une soulte de 385.000 €.

Ce troc permet à la Ville de participer au tour de table lorsque la zone sera aménagée, réservée à de l'habitat et de la mixité économique.

J'en ai terminé et suis prêt à répondre aux questions éventuelles.

M. LE MAIRE –

Apparemment ce rapport ne soulève pas de questions. Comme nous n'avons pas à voter, s'agissant d'une information, je passe à nouveau la parole à Monsieur BOSSUT à propos de l'attribution de subventions.

1.04 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR 2010

M. le Maire propose de procéder à une 1ère ventilation des crédits prévus au Budget Primitif 2010 au titre des subventions de fonctionnement et des subventions exceptionnelles.

Le tableau récapitulatif annexé reprend :

- *des subventions de fonctionnement pour un total de 225 449,00 € (compte 6574) ;*
- *des subventions exceptionnelles pour un total de 20 750,00 € (compte 6745)*

Pour mémoire, il est rappelé que lors de sa séance du 22 décembre 2009, le conseil municipal a voté un acompte provisionnel au titre du budget 2010 suivant tableau ci-après :

Associations	Acomptes sur subventions de fonctionnement 2010
U.L.J.A.P. RONCQ	7 500,00 €
TOTAL	7 500,00 €

Le versement au profit de l'U.L.J.A.P. RONCQ tiendra compte de l'acompte ainsi attribué.

Avant le vote, les élus impliqués dans l'une ou l'autre de ces associations ont été invités à quitter momentanément la séance. Sont sortis : Mmes LAFRENOY, BUCHET, LEROUGE, NYS, RIUS et LAMBLIN. MM. BEANVENTRE, DA SILVA, DELBECQUE, LAMBLIN, WINDELS, ZAJDA ET PLOUVIER.

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 23 mars 2010.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Le principe de ces subventions a été rappelé en Commission : nous sommes restés sur un montant global de subventions, identique à celui de 2009, sans augmentation, sachant que l'an dernier :

- d'une part nous avons augmenté les subventions globalement de 2,8 %
- d'autre part nous avons extrait, du tableau de ces subventions, toutes celles qui ont été rattachées au CCAS, dont la réunion plénière s'est tenue il y a une dizaine de jours au cours de laquelle les subventions ont été votées. Nous avons également extrait celles de la Caisse des écoles (scolaire et extra scolaire) dont le Comité se réunira le 6 mai.

Concernant l'OMS, la MA et le cinéma, nous sommes sur le principe du versement d'un acompte de 25 % de la subvention 2009 puis nous examinerons au fur et à mesure la situation de ces trois associations pour affiner leurs besoins.

Enfin nous attribuons des subventions exceptionnelles pour des anniversaires ou des événements particuliers. C'est le cas des Jardiniers roncuois et du Club d'histoire locale.

Puis deux subventions exceptionnelles importantes :

- L'Association des maires de Charente maritime et de Vendée pour un montant de 10.000 € suite à la catastrophe qui a frappé cette région.
- De même pour Haïti, des interrogations avaient été soulevées en Commission à propos de la Fondation de Lille, présidée par Pierre MAUROY, afin d'obtenir un retour des dépenses. Dans le cadre de la Semaine de la solidarité qui aura lieu à l'automne prochain, je pense que nous aurons des informations précises quant à l'utilisation de ces fonds. J'ajoute que jamais nous ne versons de subvention à une association sans en faire le contrôle a priori et a posteriori.

Concernant l'ULJAP, l'avance de 7.500 € sera bien évidemment déduite de la subvention qui lui sera accordée pour 2010.

Comme je l'ai évoqué en Commission, une étude sera menée en 2010 pour retravailler sur l'attribution des subventions et la mise en place de contrats d'objectifs avec les associations, notamment les plus importantes.

M. LE MAIRE –

Je souhaite compléter la dernière partie du propos de Monsieur BOSSUT.

Bravo, Monsieur BOSSUT, pour les deux subventions et les aides apportées à nos compatriotes de Vendée et aux sinistrés d'Haïti par l'intermédiaire de la Fondation de Lille ; nous avons une proximité avec cette instance que nous connaissons et nous en aurons le retour à travers la Semaine de solidarité, soyez-en certains.

Je voudrais revenir sur le travail que nous allons faire au cours de cette année, ensemble, dans la transparence et l'échange le plus absolu parce qu'il s'agit d'argent public attribué aux associations qui œuvrent pour développer un certain nombre de politiques concrètes sur le territoire. Nous sommes en 2010 et je pense qu'il faut revoir nos modes de relations entre le pouvoir politique et les associations ; il est important de reposer les choses gentiment,

Par ailleurs, il nous faut aussi revoir avec chacune des associations sa ligne de trésorerie non pas pour être inquisiteur, non pas pour « fliquer » ce qui serait un mauvais terme mais simplement pour rappeler les règles de comptabilité publique dont nous sommes détenteurs d'un certain nombre de modèles de fonctionnement. Il faut y aller doucement parce que chacun a le sentiment de bien faire dans son association ; je voudrais donc que ce travail soit fait avec beaucoup de précaution. Chacun a droit au respect, qui plus est s'agissant de bénévoles qui ont du bon sens et qui ont envie de bien faire les choses.

Enfin, j'ai été sensible à l'argument de campagne, sans doute Thibault TELLIER en reparlera-t-il, que nous portions aussi dans notre campagne municipale : aujourd'hui quand on octroie une subvention, on la donne au collectif/association.

Or ce collectif/association, c'est soutenir la vie collective du club mais aussi soutenir l'usager, l'individu.

Comment faire pour que cet usager, dans le club et dans la ville, à travers la subvention versée (c'est là que les choses se compliquent) puisse être mieux reconnu qu'il ne l'est aujourd'hui ?

Notre souci, quand nous soutenons un club de sport, c'est surtout de soutenir celui qui fait du sport, le petit Roncquois qui va aller faire du sport.

J'aimerais donc que l'on se penche sur la question : comment pondérer ce « chèque » à la vie associative ou culturelle ? Le calcul sera très difficile à faire. La commune d'Halluin y réfléchit actuellement et, peut-être pourrions-nous nous mettre autour d'une table pour mener cette réflexion ensemble. D'autres communes revoient également leur modèle de fonctionnement.

Gentiment, sereinement, il serait bon de voir comment distiller un peu plus d'usagers dans le collectif. Il me semble vraiment important de faire la part de l'aide aux clubs mais aussi celle de l'aide aux usagers.

Voilà ce que je voulais simplement ajouter. N'essayons pas d'établir des règles ce soir, ce serait très compliqué, mais chacun, autour de la table, étant impliqué dans le monde associatif, a à faire des propositions pour améliorer... je ne dis pas de réduire la voilure, loin de là ; il

s'agit, au contraire, d'améliorer le dispositif pour fonctionner autrement, mieux, et surtout qu'il y ait une relation constante entre nous, les élus, et les associations qui, elles aussi, doivent rendre des comptes aux élus que nous sommes ; cela me semble tout à fait logique et normal.

Qui souhaite intervenir ?

Eric ZAJDA, vous avez la parole.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais une confirmation : en relisant le détail des subventions, les « Vitrines roncuoises » n'y figurent plus. Je suppose toutefois que cette subvention est reprise dans le FISAC ?

Par ailleurs, pourquoi a-t-on éclaté les subventions au niveau du CCAS et de la Caisse des écoles puisque, de toute façon, c'est la mairie qui verse leurs subventions ; ce n'est qu'une deuxième étape et c'est un peu moins visible.

Je tiens quand même à remercier Mme SERAFINI de m'en avoir donné le détail pour me permettre de croiser tous ces éléments.

Je vous remercie.

M. BOSSUT –

Concernant la subvention aux Vitrines roncuoises, vous savez qu'un dossier FISAC est préparé et une délibération sera lancée prochainement ; la subvention s'intégrera éventuellement dans ce dossier. Si le montage ne le permettait pas, nous examinerons ce point à nouveau pour subventionner l'association via le budget municipal. Rien n'est donc fermé.

Pourquoi les subventions ont-elles été éclatées ?

Par souci de proximité ; on souhaite que les associations, qui ont un rôle social et qui sont donc en lien avec le CCAS, puissent avoir un dialogue avec le CCAS.

Il en est de même pour la Caisse des écoles ; on souhaite que les associations, qui gravitent autour de l'enseignement, du scolaire et périscolaire, puissent avoir un dialogue avec cette instance.

C'est en quelque sorte le principe de subsidiarité, pour être au plus près des intéressés. C'est la raison pour laquelle nous avons préféré procéder ainsi même s'il est vrai qu'il s'agit toujours du même budget.

On partira sur les mêmes principes : CCAS, Caisse des écoles et budget communal. C'est important pour que les élus en charge, la Caisse des écoles et le CCAS puissent avoir un lien plus direct avec les associations.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA, je vous en prie.

M. ZAJDA –

Juste pour rebondir sur cette intervention, si on reste sur cette même logique, dans ce cas pourquoi ne pas appliquer le même principe à l'OMS ?

M. LE MAIRE –

Parce qu'il n'y a pas d'institution municipale du sport ; l'OMS est une association.

Pour compléter les propos de Patrick BOSSUT, je pense qu'il fallait redonner aux élus de la Caisse des écoles et du CCAS un peu plus de consistance et refaire de ces instances des lieux de débat. C'est notre défi permanent : comment faire pour que nos institutions vivent, comment faire pour débattre en sérénité, dans le respect des uns et des autres mais toujours avec des questions qui font progresser ?

Le CCAS tout comme la Caisse des écoles, à travers leur lien avec les associations, peuvent effectivement entamer des dialogues qu'ils n'avaient peut-être pas de manière aussi construite et institutionnalisée auparavant.

Aujourd'hui, en attribuant une subvention à un certain nombre d'associations travaillant sur le terrain et complétant d'ailleurs l'action des assistantes sociales, tant du CCAS que du Conseil général, celles-ci sont en mesure de croiser un certain nombre d'informations et de travailler plus étroitement.

La situation est la même pour la Caisse des écoles ; Mme LAMBLIN, qui y siège, voit qu'en termes de fonctionnement quand on vote des fonds pour une institution avec laquelle on travaille, c'est plus concret que de le faire en Conseil municipal.

De toute façon, in fine, ce n'est qu'une question d'écriture mais cette dernière doit faire vivre des institutions connexes du Conseil municipal.

Sans autre demande d'intervention et avant de passer au vote, je demande aux élus qui siègent dans ces différentes instances de bien vouloir quitter la salle.

(Sortie des élus concernés)

Pour la parfaite information du public, je signale que ces élus, à titres divers, siègent dans les associations et il leur est demandé de quitter la séance au moment du vote pour éviter tout lien qui, à un moment donné, pourrait porter préjudice à l'une de ces instances.

Cette question du lien politique/monde associatif est extrêmement ténue. En général, ce sont les mêmes ; personnels politiques et associatifs sont péchés dans le même marais de la vie humaine.

Je porte aux voix les subventions qui ont été proposées par M. BOSSUT.

UNANIMITE, je vous en remercie et nous pouvons donc délivrer nos collègues.

(Retour des élus précédemment sortis)

Mes chers collègues, je vous informe que c'est à l'unanimité que les subventions ont été votées. Vous pourrez donc fonctionner dans vos différentes associations.

1.05 - ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT - Financement municipal des écoles privées sous contrat - Définition des contributions communales par voie conventionnelle - Autorisation donnée au Maire de signer la nouvelle convention correspondante - Définition des modalités de liquidation

Depuis la Loi « Debré » du 30 décembre 1959, les établissements d'enseignement privé ont la possibilité de passer des contrats avec l'Etat (contrat d'association et contrat simple). S'agissant la plupart du temps de contrat d'association (c'est notamment le cas pour nos écoles privées Saint-François et Saint-Roch), l'enseignement est dispensé selon les règles et programmes de l'enseignement public, la rémunération des personnels enseignants étant alors prise en charge par l'Etat. Quant aux dépenses de fonctionnement, celles-ci sont prises en charge dans les mêmes conditions que pour l'enseignement public.

La Loi « Guermeur » du 25 novembre 1977 a quant à elle prévu que la prise en charge des dépenses de fonctionnement prendrait la forme d'une « contribution forfaitaire versée par élève et par an ». Ce forfait communal devait être calculé à partir du coût moyen d'un élève de l'enseignement public. Bien que la Loi « Chevènement » du 25 janvier 1985 ait abrogé la disposition relative au forfait communal, les communes sont demeurées libres de prendre en charge les dépenses de fonctionnement soit de manière directe soit sous la forme d'un forfait communal.

En outre, la jurisprudence est venue conforter la distinction entre les différents régimes de contribution aux dépenses de fonctionnement.

Le Conseil d'Etat (CE) a ainsi jugé « que, si les communes sont tenues, par application des dispositions de l'article 4 de la loi du 31 décembre 1959, de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des classes élémentaires des établissements d'enseignement sous contrat d'association, elles n'ont à supporter les dépenses de fonctionnement des classes enfantines ou maternelles de ces établissements que lorsqu'elles ont donné leur accord au contrat concernant ces classes (ce qui est le cas pour Saint-François et Saint-Roch) - CE - Ville de Moissac c/Nicol et autre, 31 mai 1985. Le Conseil d'Etat a en revanche affirmé le caractère obligatoire des dépenses de

fonctionnement des classes d'enseignement élémentaire privées sous contrat d'association (CE - Ministre de l'Education Nationale c/Association d'Education Populaire de l'école Notre-Dame d'Arc-Les-Gray, 31 mai 1985).

Depuis lors, l'article 89 de la Loi du 13 août 2004 (Loi « Raffarin après amendement Charasse ») a étendu les obligations communales aux enfants scolarisés dans une école privée sous contrat d'association située dans une autre commune. Cette disposition législative a posé d'énormes difficultés d'application dès l'instant où ce texte ne précisait pas si la contribution était due dans les seuls cas prévus pour les écoles publiques (impossibilité de scolariser l'enfant dans la commune, accord préalable des Maires concernés, raisons médicales, obligations professionnelles des parents, inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement de la même commune) ou pour tous les élèves inscrits dans une école privée qu'elle qu'en soit la cause.

Une première circulaire du 2 décembre 2005 annulée par un arrêt du Conseil d'Etat du 4 juin 2007 a tenté de préciser les conditions d'application de l'article 89 de la Loi du 13 août 2004 précitée.

Une nouvelle circulaire n° 2007-142 du 27 août 2007 s'est substituée à la circulaire de 2005 annulée et vient rappeler les dépenses à prendre en compte pour la contribution communale (ou intercommunale).

Depuis lors, la Loi « Carle » du 28 octobre 2009 est venue compléter le Code de l'Education en ajoutant notamment des articles L. 442-5-1 et L. 442-5-2, de sorte à réécrire le dispositif prévu à l'article 89 de la Loi du 13 août 1984 susvisée. La jeunesse de ce dernier texte et l'absence de circulaire laissent toujours nos communes et l'intercommunalité dans un flou juridique relativement aux mouvements d'élèves des écoles privées entre communes. Les accords intercommunaux auxquels participe la ville de Roncq pour les écoles publiques font l'objet d'échange depuis de longs mois mais sans réelle avancée sur le fond. Nous en restons à ce jour au forfait intercommunal de 184 €/an/élève.

Si le droit est resté relativement stable pour ce qui est des élèves « intra-muros » d'une commune, en revanche celui-ci est fragile et difficile à mettre en œuvre dès que l'on aborde la question de la mobilité des élèves entre communes. Le point d'équilibre reste introuvable depuis 2004...

Après cet historique juridique, nous vous proposons d'aborder la question des accords conventionnels qui ont été conclus entre la ville de Roncq et nos deux écoles privées Saint-François et Saint-Roch. Ceux-ci ont été conclus en août 1983 en application d'une délibération du conseil municipal du 27 juin 1983 avec effet « rétroactif » à l'année scolaire 1980/1981.

La convention correspondante a été reconduite tacitement jusqu'à dénonciation par nos soins au début de l'année 2009. Cette initiative municipale visait à rebâtir un accord conventionnel contemporain et conforme au droit en vigueur. En effet, cette convention avait pour singularité de ne tenir aucun compte des élèves domiciliés à l'extérieur, la référence aux effectifs étant globale. L'obsolescence de cette convention après près de trente années scolaires d'application nécessitait donc qu'elle soit revisitée et surtout reconstruite en parité avec les accords intercommunaux applicables aux écoles publiques.

En conséquence, nous avons entrepris de multiples rencontres avec les OGEC Saint-François et Saint-Roch et ce, dès le milieu de l'année écoulée. Cinq réunions très nourries se sont tenues les 17 juin, 12 octobre, 16 et 30 novembre 2009 et enfin le 23 février 2010. Différentes propositions de texte ont été bâties, amendées pour en arriver à une proposition de consensus qui a fait l'objet d'une validation par les OGEC concernés par voie de courriel en date du 12 courant.

C'est cette convention arrivée à maturité qui vous est proposée ce soir (jointe en annexe). Les apports de cette convention porte :

- *sur une clarification des dépenses prises en compte pour la détermination des forfaits communaux toujours distincts pour les maternels et les primaires ;*
- *sur une distinction entre les élèves ne résidant pas à Roncq, bénéficiant ou non d'un accord de dérogation ;*
- *d'une souplesse plus grande dans les modalités de versement des acomptes intermédiaires (janvier et avril) sans que le conseil municipal n'ait à intervenir systématiquement ;*
- *d'une durée limitée à six années de sorte à ce que les parties fassent le bilan global des accords nouvellement conclus dans un délai raisonnable.*

Dès l'instant où le contenu de cette convention vous agréé, nous vous proposons :

- *d'autoriser le Maire à procéder à sa signature dès que la présente délibération sera rendue exécutoire ;*
- *d'autoriser le Maire à procéder à la liquidation des acomptes n°1 (janvier 2010) et n° 2 (avril 2010), sur la base provisoire des forfaits de l'année N-1 (2009) arrêtés comme suit :*
 - o *maternels : 693,31 €/élève/an (référence délibération du 19/052009/21)*
 - o *primaires : 691,61 €/élève/an*
 - o *forfait intercommunal : 184 €/élève/an*

en fonction des effectifs déclarés et attestés par les OGEC au 1^{er} janvier 2010.

Pour ce qui est de l'acompte pour solde de septembre prochain, la liquidation correspondante à établir par le Maire sera quant à elle tributaire d'une délibération de notre assemblée délibérante arrêtant les montants des forfaits communaux de l'année en cours (2010) en fonction des comptes clôturés et arrêtés au titre de l'année écoulée (2009).

Bien entendu, le rythme et modalité de liquidation ci-dessus exposés seront reconduites chaque année, le temps de la durée et selon les termes de la convention, sous la seule contrainte budgétaire des crédits à ouvrir à cet effet (ce qui est bien entendu le cas pour 2010).

***La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 23 mars 2010.***

M. LE MAIRE –

Je passe la parole à André VARLET pour nous rappeler un certain nombre de principes et nous dire quelles sont les conclusions de son dialogue avec les représentants des écoles catholiques sous contrat avec l'Etat.

M. VARLET –

Merci, Monsieur le Maire.

Dans un premier temps, je souhaite justement faire un rapide rappel des textes (et ils sont nombreux) qui régissent les rapports entre les municipalités et les établissements d'enseignement privé.

→ La loi Debré du 30 décembre 1959... c'était le début de la 5^{ème} République.

Cette loi donnait la possibilité aux établissements d'enseignement privé de passer des contrats avec l'Etat qui étaient de deux types : des contrats d'association qui sont légion et des contrats simples relativement rares.

A l'époque, les écoles privées de Roncq (Centre et Blanc-Four) ont passé un contrat d'association avec l'Etat ; ce dernier prenant en charge la rémunération des personnels tandis que les dépenses de fonctionnement étaient prises en charge par la Commune dans les mêmes conditions que l'enseignement public.

→ La loi Guerneur du 25 novembre 1977 prévoyait très précisément que les dépenses de fonctionnement prenaient la forme d'un forfait communal, calculé à partir du coût moyen d'un élève de l'enseignement public.

→ La loi concernant les écoles maternelles –c'est un cas à part– le Conseil d'Etat a jugé que si les communes sont tenues de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des classes élémentaires, elles n'en sont tenues pour les classes maternelles que lorsqu'elles ont donné leur accord au contrat concernant ces classes, autrement dit au moment de la signature du contrat d'association.

Et la ville de Roncq a toujours versé le forfait communal aux écoles maternelles comme aux écoles élémentaires. Je peux ajouter que c'est loin d'être le cas pour toutes les communes françaises.

→ Je citerai encore l'article 89 de la Loi Raffarin du 13 août 2004, plus communément appelé « amendement Charasse » qui a étendu les obligations communales aux enfants scolarisés dans une école privée hors territoire de la commune. Cet article a posé d'énormes difficultés d'application.

→ Une circulaire du 2 décembre 2005 a tenté de préciser les conditions d'application de cet article 89 tant décrié, mais le Conseil d'Etat l'a annulée le 4 juin 2007.

→ Une nouvelle circulaire du 27 août 2007 s'est substituée à celle de décembre 2005 et vient rappeler les dépenses à prendre en charge pour la contribution communale ; c'est d'ailleurs cette dernière circulaire qui sera notre référence, comme vous le verrez tout à l'heure.

→ Enfin, tout récemment, la loi Carle du 28 octobre 2009 est venue compléter le Code de l'éducation et précise les conditions dans lesquelles une commune de résidence est tenue de verser à une commune d'accueil un forfait intercommunal.

Toutefois la jeunesse de ce texte, l'absence de circulaire(s) d'application à ce jour laissent les communes et l'intercommunalité dans un flou juridique (pour ne pas dire artistique) relatif aux mouvements d'élèves entre communes.

Depuis 1990 dix-huit communes de notre secteur géographique, qui ont des colorations politiques extrêmement variées (on peut citer Wattrelos mais aussi Bondues ; on peut encore citer Tourcoing, Marcq-en-Baroeul, Roncq bien entendu, Linselles, Bousbecque, Halluin...) ont signé un accord de coopération intercommunale relatif à l'inscription des élèves extra muros.

Cet accord prévoyait, dans des cas bien précis de dérogation (au nombre de 8 exactement) avec validation par les maires des communes concernées, le versement d'un forfait intercommunal aujourd'hui fixé à 184 € par élève et par an.

Voilà pour le rapide rappel des textes

Comme je le disais tout à l'heure, il y a de très nombreuses situations. C'est ainsi que des accords conventionnels ont été conclus entre la Ville et les écoles privées du Blanc-Four et du Centre en application d'une délibération du Conseil municipal du 27 juin 1983 avec effet rétroactif à l'année scolaire 1980/1981.

Cette convention a été reconduite tacitement jusqu'à ce que nous la dénoncions en février 2009.

Pourquoi l'avons-nous dénoncée ?

D'abord pour rebâtir un texte d'accord plus contemporain et plus conforme au droit en vigueur compte tenu des nouveaux et nombreux décrets, circulaires et lois parus depuis 1983 ; je viens de vous en faire l'illustration. Mais aussi parce que la convention ne tenait aucun compte des élèves domiciliés à l'extérieur de la Commune et ils sont de plus en plus nombreux.

Nous avons donc entrepris de nombreuses rencontres avec les OGEC Saint-François et Saint-Roch ; je ne parle plus d'écoles du Centre et du Blanc-Four.

Cinq réunions de travail se sont ainsi tenues avec les représentants de ces OGEC (organismes de gestion des écoles catholiques) les 17 juin, 12 octobre, 16 et 30 novembre 2009 et, plus récemment, le 23 février 2010. Différentes propositions de texte ont été bâties, amendées, discutées pour arriver à un consensus qui a fait l'objet d'une validation par les OGEC, par voie d'un courriel en date du 12 mars dernier.

Quelles sont les principales caractéristiques de ce nouvel accord ?

- d'abord, par référence justement à la circulaire d'août 2007 que j'ai citée tout à l'heure, une définition précise des dépenses prises en compte pour le calcul des forfaits communaux en distinguant primaires et maternelles. Nous avons d'ailleurs reçu tout récemment un rappel de la Préfecture allant dans ce sens.
- Une distinction entre élèves roncquois et non-roncquois, bénéficiant ou non d'un accord intercommunal de dérogation.
- Une plus grande souplesse des modalités de versement des acomptes de subvention en janvier et avril, sans que le Conseil municipal n'ait à intervenir ; j'en reparlerai en fin de propos.
- Une durée de l'accord de 6 ans, 2010 au 31 décembre 2015, de sorte que les parties puissent faire un bilan dans un délai raisonnable.
- Enfin les OGEC et les représentants de la municipalité conviennent de se rencontrer chaque année, en juin, pour établir un bilan qualitatif et quantitatif de l'accord.

Cet accord précise aussi en annexe la liste des dépenses « facultatives » prises en charge par la Ville, montrant par là-même la volonté politique, qui est la nôtre, de faire bénéficier tous les petits Roncquois, quelle que soit leur école, publique ou privée, des efforts considérables consentis dans le domaine de l'éducation et mon collègue, Patrick BOSSUT, le rappelait dans son commentaire du compte administratif. Je citerai entre autres :

- l'organisation des classes de neige ou transplantées pour tous les élèves de CM2 ou CM1,
- l'accès gratuit à la piscine, à la bibliothèque,
- l'intervention dans les écoles des éducateurs sportifs, des professeurs des écoles de musique,
- le dictionnaire offert à tous les élèves de CM2,
- la livraison d'un goûter de Noël,
- et, depuis le début de cette mandature, la mise en œuvre de l'apprentissage de l'anglais précoce en maternelle et en cours préparatoire ainsi qu'une action forte de sensibilisation aux arts visuels par une artiste plasticienne, Mme Judith DEBRUYNE.

En conclusion, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et à procéder à la liquidation des acomptes 1 et 2, de janvier et avril 2010, sur la base provisoire des forfaits de l'année 2009 qui ont été arrêtés et votés en Conseil municipal le 19 mai 2009, à savoir :

- un forfait de 693,31 € par élève et par an pour les maternelles,

- un forfait de 691,61 € par élève et par an pour les primaires.

L'acompte, pour solde de l'année 2010, sera liquidé en septembre prochain et sera, quant à lui, tributaire d'une délibération arrêtant les forfaits de l'année 2010 en fonction justement des comptes de l'année 2009 que nous venons d'étudier avec M. BOSSUT.

J'en ai terminé, Monsieur le Maire, et suis prêt à répondre aux questions éventuelles que les collègues souhaiteraient poser.

M. LE MAIRE –

Je vous remercie, Monsieur VARLET ; je vous salue pour l'énorme travail qui a été effectué à travers les rencontres, les discussions et les dialogues avec les représentants de l'enseignement catholique privé.

Je voudrais rappeler nos principes fondamentaux qui sont ceux de favoriser l'équité d'accès dans les écoles, puisque c'est une particularité de l'agglomération tourquennoise que d'avoir des enfants scolarisés dans les écoles privées en grand nombre (entre 45 et 50 %). Cette équité est nécessaire et on le voit à travers les différentes interventions de notre municipalité. C'est aussi montrer notre grand effort, et c'est bien normal, pour l'enseignement à Roncq parce que les enfants, c'est l'avenir et il faut leur donner tous les moyens nécessaires pour bien grandir. Entre nous, si on peut compléter par l'effort des contribuables roncuois les efforts déjà entrepris par l'Education nationale, je pense qu'on aura tout gagné, qu'on aura tout compris parce que des enfants mieux armés, des enfants qui, dès le plus jeune âge, font de l'anglais à l'école, des enfants qui font du sport, de la musique, de l'art visuel... eh bien, ce sont des enfants mieux armés pour affronter le monde très dur (il faut le dire) qui les attend demain.

Dans ma permanence, je reçois un grand nombre de Roncuoises et de Roncuois avec des situations de vie diverses mais qui, toutes, nécessitent une réponse pratiquement appropriée. Le plus émouvant, c'est de voir des gamins d'une vingtaine d'années qui cherchent désespérément du travail, qui bien souvent se heurtent au refus d'employeurs qui, pour certains, se moquent quelque peu de tous ces jeunes qui, à la recherche difficile d'un emploi, présentent parfois des CV comportant de grosses fautes d'orthographe alors qu'aucune institution ne les met en garde : *attention à ton CV...* Or ce document est encore important, c'est la vitrine du demandeur et il mérite un engagement particulier.

Si nous pouvons leur donner tous les outils nécessaires pour être mieux armés demain face à un employeur potentiel... c'est l'aspect employabilité mais c'est aussi celui de la citoyenneté...

Ils sont appelés à être les travailleurs et travailleuses de demain ; ils sont aussi appelés à être les citoyens et citoyennes de demain.

Et des citoyens et des citoyennes bien éclairés, c'est quand même bien mieux.

Voilà ce que je voulais dire à ce propos et vous féliciter, toutes et tous, pour ce formidable effort qu'à travers les contributions roncoquoises vous apportez à nos enfants, au futur Erwan, à la future Sidonie.

Vous avez la parole, les uns et les autres.

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Je pense en effet que, collectivement, on ne peut que se féliciter du climat de sérénité dans lequel s'est déroulé ce travail qui vient rompre avec une période antérieure, celle des années 80, celle de la précédente convention qui avait été largement inspirée (avec le temps on peut le dire) par une espèce de revanche idéologique ; on était sur le basculement de 83 aux municipales et ce qui avait animé votre ami, M. COSYN, avait quand même une teneur idéologique assez forte, Monsieur VARLET.

En vous écoutant, je me disais qu'on avait peut-être perdu beaucoup de temps, notamment sur cette querelle scolaire de 1984 et, au fond, ce que proposait Alain SAVARY en 1984, c'est ce que nous sommes en train de réaliser aujourd'hui au quotidien.

Une question par rapport à votre propos ; je laisse de côté le déroulé chronologique que vous avez fait et qui montre, une fois de plus, certaines lacunes, notamment le fait d'avoir des textes de loi mais pas de décret d'application. C'est un vrai problème pour notre démocratie. Aujourd'hui plus de 50 % des textes n'ont pas de décret d'application. On voit comment, au plan local, nous, élus locaux, devons gérer ce genre de problème.

Je voudrais revenir sur un point de votre propos, Monsieur VARLET, celui du bilan qualitatif.

Il semble effectivement intéressant qu'il y ait ces rencontres annuelles. Plus on se parle, plus on évite les zones d'ombre, les errements de part et d'autre ; je n'en dirai pas plus.

A propos de bilan qualitatif, je me pose la question suivante : sur quel fondement le faites-vous reposer ?

Sans forcément faire de parallèle avec le point précédent sur les associations, on sait très bien que réaliser un bilan qualitatif est toujours très complexe, très difficile parce qu'on est dans le subjectif, ce qui nécessite d'établir des critères.

Je pense que la question des critères est ici un sujet délicat, mais peut-être aussi essentiel.

Or les écoles catholiques comme les écoles publiques roncoises participent à l'animation de notre Commune, elles participent tout simplement à la vie : les manifestations réunissant des enfants, c'est ce qui fait le sel de notre Commune.

Dans le même temps, je me disais qu'il fallait peut-être attirer l'attention sur de graves lacunes scolaires, de grandes difficultés scolaires ; vous le disiez, Monsieur le Maire. Personnellement, je suis convaincu que cette « guerre » public/privé n'a plus lieu d'être et que le danger est ailleurs ; ce sont notamment les cours par correspondance, ces écoles privées qui s'installent un peu sauvagement dans notre pays et sur lesquels le législateur n'a pas beaucoup de prise.

Finalement, la question est bien celle-là : pourrait-on intégrer cette notion d'échec scolaire ?

Dans notre agglomération (je ne parle pas de commune), un certain nombre de jeunes connaissent de graves difficultés ; le décrochage scolaire est malheureusement une réalité de plus en plus prégnante. Un certain nombre d'écoles privées s'investissent fortement et il faut leur rendre hommage (c'est moi qui le dis) ; je pense en particulier à l'école Sainte-Clothilde au sein du quartier de la Bourgogne à Tourcoing, qui fait un travail magnifique.

Chacun sait que nous sommes, ici, une terre de catholicisme social dans lequel la prégnance ouvrière a été très forte et qu'il y a collusion entre les deux.

Ma question : peut-on aussi proposer que nos écoles privées roncoises participent (je pense qu'elles le font) mais s'investissent peut-être encore davantage sur ce problème de l'échec scolaire qui ne concerne ni un pan de nos écoles, ni l'autre, mais nous concerne tous en tant que citoyens.

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER, nous avons eu cette discussion avec l'Inspecteur d'Académie honoraire, M. SOUSSAN. L'échange a été très intéressant. Monsieur PLOUVIER, vous y étiez aussi.

Au cours de cet échange qui a été à la fois provocant, novateur sous certains aspects, bousculant un peu les schémas de nos collègues de l'Education nationale, des éléments nouveaux ont été proposés.

Pour ma part, cette évaluation doit être permanente pour évoluer justement.

Je propose aux personnes intéressées au sein du Conseil municipal, la mise en place d'une espèce de commission pour définir une grille de lecture que nous aurions, année après année, tant avec le public qu'avec le privé, sur cette notion du « rendu compte ».

M. SOUSSAN disait ne pas être du tout gêné par cette notion du rendu compte des fonctionnaires de l'Education nationale auprès des municipalités qui investissent énormément. Il est même allé plus loin en disant : *vous, les élus, vous pouvez aussi investir le champ du pédagogique. Ce n'est pas interdit. Lorsque vous siégez dans les conseils d'école, votre rôle ne se limite pas à entendre les plaintes, les douleurs, les gémissements parfois très matériels... Il manque quelque chose dans la cour de récréation, pas assez de ceci à la cantine... Il vous faut investir d'autres champs qui sont ceux du pédagogique.*

Je pense que, chacun à sa place, élus, fonctionnaires de l'Education nationale et parents à travers la Caisse des écoles (voyez-vous, Monsieur ZAJDA) peut faire un certain nombre de propositions.

Pour ma part, je souhaite que la Caisse des écoles puisse être promoteur de cette réflexion que nous devons mener ensemble, parents d'élèves, enseignants et municipalité, pour proposer une grille d'évaluation... non pas simplement des efforts que fait la Ville et vous avez raison aussi, mais sur des indicateurs précis, dont dispose d'ailleurs l'Education nationale pour le secteur public. On peut les demander pour le secteur privé pour pouvoir mesurer cet échec scolaire.

C'est très important et je vous remercie pour cette proposition que nous allons reprendre. J'inviterai M. VARLET à la mettre en œuvre dans le cadre ad hoc qu'il souhaite, Caisse des écoles ou Commission spéciale. Peu importe, l'essentiel étant que cette réflexion puisse être menée à son terme et qu'un rendu compte en soit présenté devant cette assemblée ou en commission.

M. VARLET –

Je l'ai bien noté, Monsieur le Maire, mais je souhaiterais pouvoir répondre à Monsieur TELLIER sur l'aspect quantitatif et qualitatif du bilan annuel.

C'est un réel progrès que nous ayons pris l'engagement, les uns et les autres, de nous rencontrer chaque année pour faire un bilan, ce qui n'était pas le cas précédemment. Nous avons convenu de tirer un bilan en juin de chaque année.

Le bilan quantitatif c'est-à-dire comptable (j'ai repris ce terme par simplicité de langage) sera facile à faire mais, au moins, nos interlocuteurs auront une vision claire et nette des différents

chapitres qui auront été pris en compte pour le calcul du forfait communal. Cet élément me semble important car il y avait toujours des interrogations.

Vous-même, Monsieur ZAJDA, au moins l'année dernière, vous avez souhaité être informé plus précisément sur le mode de calcul. D'une certaine façon, nous avons convenu de nous rencontrer pour mettre ce dossier à plat.

Quant à l'aspect qualitatif, il est vrai que c'est beaucoup plus délicat mais nous aurons à écouter, à entendre les représentants des OGEC, qui seront les porte-paroles des écoles catholiques de Roncq, pour envisager avec eux une évaluation de toutes ces actions que nous mettons en place ainsi qu'une évaluation des retombées (j'oserais dire) pédagogiques par rapport au financement qui est le nôtre actuellement et qui n'est pas du tout négligeable.

M. LE MAIRE –

Avant de lui passer la parole, je veux saluer tout le travail qui a été fait par Jean-Louis BEAUVENTRE, avant M. VARLET, pour renouer des liens, peut-être un peu distendus dans le passé, entre le monde enseignant et les élus. C'est en effet par le partenariat que l'on arrive à faire progresser la cause et non dans une position de « chien de faïence » ; nous sommes tous dans le même bateau et l'enseignement mérite l'attention de chacun.

Je vous demande encore de bien vouloir ajouter, dans le paragraphe proposant *d'autoriser le Maire à procéder à la liquidation des acomptes* : les élèves ressortant des accords intercommunaux à hauteur de 184 € par élève et par an. La rectification sera apportée.

Monsieur BEAUVENTRE, vous avez la parole.

M. BEAUVENTRE –

Je voudrais simplement savoir s'il y aura également un bilan qualitatif des écoles publiques ainsi qu'un bilan commun public/privé ?

M. LE MAIRE –

Si je puis me permettre, de manière structurelle il est difficile de réaliser ce type de rapprochement. Nous pouvons le faire entre nous mais un bilan commun aux deux structures est un peu compliqué. Beaucoup de pas sont faits mais il ne faut pas nier que c'est parfois un peu difficile. Il faut faire preuve de diplomatie et de pédagogie, en l'occurrence.

Ces outils peuvent nous servir mais nous les utiliserons de manière séparée.

L'effort qui doit être celui de l'évaluation qualitative et quantitative et, surtout, pédagogique, comme le rappelait Thibault TELLIER, à travers l'échec scolaire, doit être produit tant par le public (dont on a déjà les chiffres) que par le secteur privé. Ensuite nous verrons comment croiser ces informations mais ce sera à nous de le faire, non pas pour les opposer ; Thibault TELLIER l'a très bien rappelé, il y a complémentarité, chacun a le choix de son école. Notre objectif n'est pas de paraître au palmarès de l'Expansion ou du Figaro, qui met en concurrence les différents établissements.

J'ai envie de dire que nous sommes là pour la paix scolaire, la concorde scolaire. Et nous voulons simplement nous appuyer sur des chiffres ou une observation quantifiable car tout ne peut pas l'être. Cette appréciation n'existait pas et ce sera déjà un progrès.

Cette grille de lecture, que nous établirons, sera tout à fait progressive et nous l'améliorerons avec la Caisse des écoles.

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Monsieur PLOUVIER, je vous en prie.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Une question à Monsieur VARLET et un propos liminaire. On ne peut que se réjouir qu'il n'y ait plus de guerre scolaire. Ecoles publiques ou privées doivent être traitées sur un pied d'équité et d'égalité, ce qui n'a pas toujours été le cas. Avant 1983, des subventionnements publics étaient versés à certaines écoles privées mais ce n'était pas obligatoire, ni unifié sur le territoire. C'était donc très compliqué, il y avait des recours en justice parce qu'on ne payait pas ou trop tard. Après les grands défilés de 83, le Président de l'époque a eu le mérite de faire graver dans le marbre qu'il y avait financement public. C'est une très bonne chose et on ne peut que s'en réjouir.

Monsieur VARLET, vous avez dit tout à l'heure qu'il y avait de plus en plus d'élèves extérieurs scolarisés à Roncq ; c'est tout à fait méritant pour nos écoles et cela prouve qu'elles ont une bonne renommée.

Une question corollaire : accepte-t-on tous les élèves ronquois avant les extérieurs ?

Sur la base de critères objectifs ou subjectifs, ne refuserait-on pas des élèves ronquois au bénéfice d'élèves extérieurs ?

Si on ne peut que se réjouir que beaucoup veuillent venir chez nous, il ne faudrait pas que cela se fasse au détriment des Ronquois. Avez-vous des chiffres ?

M. LE MAIRE –

Je vais répondre, Monsieur VARLET ; ce sont des discussions que nous avons entre maires. Naturellement, nous ne refusons aucun enfant roncqquois ; toutes les inscriptions sont donc acceptées.

Je peux ajouter que lorsque des élèves de communes extérieures viennent chez nous, c'est un crève-cœur pour les maires qui perdent ainsi des effectifs. Ils préféreraient qu'ils soient scolarisés dans leurs écoles car il y a mobilisation de moyens.

C'est pourquoi l'accord intercommunal établit une grille que chacun examine : on n'accepte l'inscription d'un enfant que lorsque le Maire de la commune de résidence a donné son accord.

Ces inscriptions extérieures sont acceptées selon cinq critères qui, je le répète, sont toujours des crève-cœur pour les maires concernés.

M. VARLET –

Si vous le permettez, je voudrais apporter un complément d'information. Il est évident que tous les enfants roncqquois qui demandent leur inscription dans une école roncqquoise sont acceptés ; c'est une obligation de la loi.

Eventuellement, nous acceptons d'inscrire des enfants des communes voisines selon des critères de dérogation, qui sont au nombre de huit exactement. Comme je l'indiquais précédemment, le nombre d'élèves extérieurs ne cessent d'augmenter. Je pense que le problème du financement des enfants non-roncqquois en 83 ne se posait pas avec autant d'acuité qu'aujourd'hui.

En Commission, j'ai signalé que les écoles privées comptaient entre 24 et 25 % d'élèves extérieurs ; les écoles publiques entre 19 et 20 %.

Il ne faut pas se leurrer ; c'est également signe que nos écoles sont attrayantes et, sans doute, des gens choisissent-ils la ville de Roncq pour scolariser leurs enfants parce que les écoles y ont une bonne renommée, qu'elles soient publiques ou privées d'ailleurs.

Les actions complémentaires et facultatives, que nous menons, font que les parents se tournent tout naturellement vers nos écoles.

M. PLOUVIER –

Peut-être est-ce aussi le fait de la déssectorisation de la carte scolaire, pour le public en tout cas ?

M. VARLET –

Pas du tout, cette histoire de désectorisation, c'est une « tarte à la crème » qui a été lancée par le Président de la République il y a deux ans. J'en prends à témoin mon collègue, Thierry BUCQUOYE, qui est chef d'établissement et qui connaît bien le problème.

Pour répondre à M. BEAUVENTRE à propos des évaluations, nous avons ce regard sur les écoles publiques parce nous sommes invités à tous les conseils d'école. Malheureusement, les discussions de beaucoup de conseils d'école, comme le précisait Monsieur le Maire, tournent autour des problèmes de serrure, de porte, de lumière et autres soucis matériels ; il n'empêche que c'est aussi l'occasion d'échanges intéressants, soit dit en passant, justement sur les résultats de l'évaluation.

M. BEAUVENTRE –

Cela a toujours été notifié dans les conseils d'école, même quand j'y étais. S'il est vrai que les problèmes matériels y étaient évoqués, une fois par an on avait le compte rendu des bilans.

M. LE MAIRE –

Je crois fondamentalement que nous, élus, lorsque nous investissons les conseils d'école, nous avons le droit (je le répète) d'être sur le champ de la pédagogie. C'est très important. Il faut le faire de manière mesurée, intelligente mais nous devons le faire.

Certains d'entre nous sont d'ailleurs parents d'élèves et peuvent aussi intervenir à ce titre, sachant que l'enseignant reste le maître de sa classe et titulaire de sa pédagogie.

Je vous remercie pour cet excellent débat et je porte aux voix la proposition qui vous est faite.

UNANIMITE, je vous en remercie. C'est vraiment formidable et cela témoigne d'une société roncquoise décomplexée, qui tire aujourd'hui les leçons de toute son histoire qui a été parfois un peu chaotique. Il faut rendre grâce à tous ceux qui ont travaillé sur les questions du monde scolaire, qu'ils soient de droite, de gauche ou du centre ; peu importe, ils ont tous apporté quelque chose de très positif.

1.06 - SOUTIEN AUX SECTEURS DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES - Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) - Création d'un poste de médiateur économique « animateur FISAC »

Par délibération N°19/12/2006/67 en date du 19 décembre 2006, le Conseil Municipal s'est engagé formellement dans une démarche partenariale de soutien aux secteurs du Commerce, de l'Artisanat et des Services et ce, au moyen du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C).

*Cet engagement municipal volontariste répondait à une demande forte de notre association des commerçants « **Les Vitrines Ronquoises** » avec laquelle nous travaillons conjointement sur cette thématique depuis plus de trois ans maintenant.*

*La première étape de ce processus dans lequel la ville de Roncq s'est résolument inscrite a trouvé une première traduction dans un diagnostic préalable et obligatoire, conduit par le cabinet conseil **IMPLANTATION** en 2007/2008. Parmi les recommandations exprimées par cette expertise, figure l'impérieuse nécessité de mettre en place une « interface » technique entre les commerçants et artisans... et les collectivités publiques (Etat, Ville de Roncq, LMCU, Chambres de commerce et des métiers...) pour traduire et faire grandir un projet global de revitalisation du commerce de proximité, de développement de l'artisanat et des services... dans une dynamique de ville communautaire et transfrontalière garante d'un équilibre de vie durable.*

*Dans le prolongement logique de ce qui a été entrepris et après le temps de la maturation et de l'expérimentation, nous vous proposons d'entamer l'étape opérationnelle de cette thématique « **F.I.S.A.C** » en créant un poste à temps complet de **MEDIATEUR ECONOMIQUE** (animateur **FISAC**) dès l'instant où cette ressource humaine apparaît capitale pour garantir une éclosion rapide des actions à entreprendre, un accompagnement permanent des « Vitrines Ronquoises », une évaluation des actions entreprises... de manière à répondre efficacement et professionnellement aux impératifs fixés par le ministère de tutelle (secrétariat d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services).*

*Dans une dernière circulaire en date du 22 juin 2009, ce ministère rappelle tout l'intérêt de ce dispositif « **F.I.S.A.C** » issu de l'article 4 de la loi n°89-1008 du 31 décembre 1989 modifiée et surtout l'article L.750-01 du Code du Commerce introduit par l'article 100 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie (loi dite « **LME** »). Ce dernier texte modifie sensiblement le dispositif « **FISAC** » pour le rendre plus ouvert et plus souple dans un contexte économique de crise mais aussi pour contre balancer les assouplissements des règles d'ouverture des surfaces et équipements commerciaux (<1 000 m² au lieu < 300 m²)*

*Il est ici rappelé que le **FISAC** est un outil d'accompagnement des évolutions des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services. Il vise en priorité à préserver ou à développer un tissu d'entreprises de proximité, principalement de très petites entreprises.*

*La nature des aides **FISAC** peut prendre la forme de subventions, de provisions déléguées à une personne morale de droit public, de prêts ou d'avances remboursables. Le cumul des aides accordées par le **FISAC** et d'autres aides sur fonds publics est plafonné en matière d'aides directes aux entreprises à 80 % des dépenses subventionnables.*

*Quatre catégories d'opérations sont éligibles aux concours **FISAC** et ce, en fonction de l'importance démographique des communes :*

- les opérations individuelles
- les opérations collectives
- les études
- les actions collectives spécifiques

*Le tableau joint en annexe fait la synthèse du nouveau dispositif **FISAC** en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009 pour les opérations urbaines intéressant les communes de + 3000 habitants.*

Celui-ci fait clairement apparaître les aides aux collectivités publiques tant en fonctionnement qu'en investissement. Les dépenses éligibles correspondantes ont trait aux études (réalisées à Roncq en 2007/2008 par le cabinet Implant'Action), au recrutement d'un animateur, aux opérations collectives de communication, de promotion et d'animation..., la réalisation d'actions collectives en raison de l'exécution de travaux publics..., la signalétique, les équipements facilitant l'accès aux espaces commerciaux et le stationnement de proximité. Les taux de subventionnement sont de 50 % en fonctionnement et de 30 % en investissement.

En ce qui concernent les Aides Directes aux entreprises, celles-ci concernent la rénovation des vitrines, les équipements destinés à assurer la sécurité des entreprises, les aménagements destinés à faciliter l'accessibilité de ces entreprises aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite ainsi que les dépenses relatives à la modernisation des locaux d'activités. Les taux de subvention varient entre 30 % et 40 % sous la réserve expresse que la collectivité (Ville de Roncq) accompagne pour un montant identique le FISAC.

Au travers de cette énumération succincte, on devine l'amplitude du périmètre d'interventions du FISAC, la pluralité de partenaires, la pluriannualité des opérations à engager jusqu'à 3 tranches, ce qui milite largement pour une structuration politique, technique et financière de cette action d'intérêt général.

Avant de revenir à la création du poste de Médiateur Economique, il faut souligner tout ce qui a déjà été entrepris par Madame Catherine SUBTS - Adjoint à l'économie et à l'emploi et par l'association « Les Vitrines Roncquoises ». Au moyen d'un Comité de Pilotage mis sur pied depuis deux ans, des contacts réguliers existent entre les représentants de la ville et les commerçants et artisans. Des actions concrètes ont été mises en place :

- *salon des commerçants et artisans roncquois 2009 renouvelé en avril 2010*
- *édition d'un trombinoscope des commerçants*
- *édition d'un annuaire (le ch'ti roncquois)*
- *participation aux manifestations municipales (Noël, Lille 3000 - la Pologne, exposition Peter Klasen)*
- *subventionnement municipal de l'association (environ 2.500 € en 2009) au travers de fiches « actions » dans l'attente du lancement opérationnel du FISAC...*

Au cours de cette période exploratoire et expérimentale 2008/2009, nous avons pu vérifier toute la pertinence de poursuivre notre action publique en direction de notre tissu économique de proximité, celui-ci intégrant bien évidemment nos agriculteurs puisqu'ils participent non seulement à de la production locale mais également à de la distribution de proximité (vente à la ferme, marché des saveurs...) et nous l'espérons à terme, à un partenariat de production en direction du service municipal de restauration...

La création du poste de MEDIATEUR ECONOMIQUE que nous vous proposons ce soir s'inscrit donc dans cette logique de progression et ce après avoir vérifié la pertinence de notre plan d'action dont les grandes lignes sont reprises ci-après :

- *Assistance technique de l'association « les vitrines roncquoises » :*
 - *montage d'actions*
 - *dynamisation des adhésions*
 - *action de communication*
 - *opération de fidélisation de la clientèle*

- *communication au travers notamment de notre bulletin municipal « Envie de Roncq »*
- *création d'un site internet...*
- *Travaux d'aménagement et de redynamisation du Blanc-four :*
 - *prospection de nouveaux commerçants*
 - *signalétique et panneaux d'informations numériques*
 - *stationnement et accès aux commerces*
- *Aides individuelles aux commerçants :*
 - *rénovation des vitrines (en complément de la rénovation de façade le cas échéant)*
 - *accessibilité des personnes handicapées*
- *Partenariat renforcé avec les « enseignes phares » de Roncq et du secteur agricole*
 - *rayonnement de la ville*
 - *structuration des réseaux de distribution de nos agriculteurs*
- *Consolidation de notre observatoire municipal*
 - *données économiques et sociales*
 - *services offerts aux salariés*
 - *attractivité du territoire*
 - *équipements municipaux*

D'ores et déjà nous avons budgété en 2010 un crédit de 40 000 € notamment pour la rémunération et les charges patronales relatives à ce poste de Médiateur Economique. Cette amorce budgétaire trouvera son prolongement pour la période 2011/2014 dans le cadre de notre Plan Pluriannuel d'Investissement et Fonctionnement qui traduira les différentes orientations précitées.

Dès l'instant où vous acceptez le principe de la création de ce poste de chargé de mission contractuel, à temps complet eu égard aux objectifs qui lui sont assignés, nous vous proposons de valider les conditions de recrutement ci-après :

- **dénomination métier** => Médiateur Economique
- **mission** => voir exposé de la présente délibération
- **nature de l'emploi** => contractuel (non titulaire)
- **temps de travail** => temps complet (forfait jours)
- **base statutaire de recrutement** => article 3-5^{ème} alinéa de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale
- **modalités de recrutement** => par voie contractuelle d'une durée d'un an renouvelable expressément dans la limite de trois ans maximum
- **catégorie de l'emploi** => emploi de niveau de catégorie A
- **Niveau de formation** => BAC+3 minimum ; connaissance de l'Anglais et du Néerlandais (écrit et parlé)
- **emploi de référence pour la rémunération** => attaché territorial, indice de référence correspondant à la grille de cet emploi (1^{er} au 12^{ème} échelon)
- **conditions de rémunération** => fixées contractuellement en fonction des compétences et de l'expérience de la personne retenue pour occuper le poste (entre le 1^{er} et le 12^{ème} échelon)
- **régime indemnitaire** => idem que les emplois permanents d'attachés, y compris prime de fin d'année.

Bien évidemment le périmètre d'intervention de ce prochain collaborateur est suffisamment ouvert pour en faire un interlocuteur unique dans la thématique économique entendue au sens large. Il aura ainsi à travailler prioritairement dans le cadre des missions FISAC sans pour autant ignorer le développement économique dans toutes ses dimensions.

Le recrutement à l'échelon municipal se justifie non seulement par la quotité des missions dévolues mais aussi par le fait que les intercommunalités en place n'ont pas cette compétence FISAC (LMCU...).

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable sur cette création de poste d'agent contractuel que l'on peut qualifier de « spécifique » par ses missions et sa durée déterminée.

Bien évidemment ce nouveau service municipal « d'intérêt économique général » sera gratuit pour nos commerçants et artisans dès l'instant où nous sommes au cœur de nos missions de service public de développement économique et de soutien à l'emploi.

***La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 23 mars 2010.***

M. LE MAIRE –

Nous allons délibérer maintenant sur une action très importante et je voudrais saluer Catherine SUBTS pour le travail qu'elle assure depuis deux ans, dans le cadre des rencontres avec les commerçants qui se sont structurés à travers les Vitrites roncoises. C'est une bonne chose parce que désormais nous n'avons plus qu'un interlocuteur.

L'union faisant la force, cela permet d'avoir des gens qui sont en force devant nous pour travailler et, surtout, pour préparer l'avenir car on sent bien que cette structuration de notre territoire communal est aussi une structuration économique. On a besoin de respiration, on l'a vu tout à l'heure à travers l'école mais, si nous sommes attractifs au niveau scolaire, c'est aussi parce que nous avons des entreprises et des commerces dynamiques, et donc des enfants à scolariser.

Catherine, vous allez nous faire une proposition qui est le résultat d'un très long travail (je l'avais confié, dans le précédent mandat, à Antonio DA SILVA) qui atteint aujourd'hui ses objectifs par la signature Chambre de commerce/Mairie de Roncq autour du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce.

Mme SUBTS –

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais effectivement vous proposer une délibération mais je voudrais, auparavant, rappeler brièvement ce qui s'est passé.

Depuis le 19 décembre 2006, le Conseil municipal s'est engagé dans une démarche FISAC dont la première étape a été la réalisation d'une étude par le cabinet Implant'Action. Cette demande avait été faite de manière expresse par les Vitrites roncoises qui en étaient vraiment très demandeur.

1^{ère} étape donc : étude par le cabinet Implant'Action qui réalise un diagnostic, pointe qu'il faut faire grandir un projet global de revitalisation et qu'il y a nécessité de mettre en place une interface entre les commerçants, les artisans et les collectivités publiques.

Par cette délibération, nous vous proposons aujourd'hui de passer à l'étape suivante, qui est plus opérationnelle : la création d'un poste à temps complet de médiateur économique.

Une dernière circulaire du 22 juin 2009 du Ministère de tutelle rappelle tout l'intérêt du dispositif FISAC issu de l'article 4 de la loi 89-1008 du 31 décembre 1989 modifiée et, surtout, l'article L 750-01 du Code du commerce introduit par l'article 100 de la loi 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie.

L'important étant que ce texte modifie quelque peu le dispositif FISAC pour le rendre plus souple étant donné les difficultés et la crise économique. C'est donc bien un outil d'accompagnement pour l'artisanat, les services et le commerce.

En fait, quatre catégories d'opérations sont éligibles aux concours FISAC :

- les opérations individuelles,
- les opérations collectives,
- les études,
- les actions collectives spécifiques.

Sur le tableau projeté, vous pouvez constater que, pour les aides aux collectivités publiques, il y a autant du fonctionnement que de l'investissement. Il s'agit donc d'études, du recrutement d'un animateur, des opérations collectives de communication et d'animation, de la signalétique et des équipements facilitant l'accès aux espaces commerciaux.

La dernière fois, je vous ai parlé du projet Blanc-Four.

Les taux de subventionnement pour ce type d'action sont de 50 % en fonctionnement et de 30 % en investissement.

Les aides directes aux entreprises concernent la rénovation des vitrines, la sécurité, l'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite ; dans ce cas, les taux varient entre 30 et 40 % sachant que la Ville se doit de financer un montant identique.

Tout cela prouve bien qu'il y a un travail phénoménal, beaucoup de partenariats, beaucoup de dossiers à monter et une pluralité de partenaires ; le rôle d'un animateur est vraiment très important et se prouve par toutes les tâches qui sont à monter.

Il faut quand même souligner ce qui a déjà été entrepris par les Vitrites roncuoises :

- le Salon des commerçants,
- l'édition d'un trombinoscope des commerçants,
- en projet l'édition d'un annuaire « ch'ti roncuois »
- la participation aux manifestations municipales...

On est bien dans le cadre d'un vrai partenariat entre les Vitrites roncuoises et la municipalité. Tout à l'heure, M. ZAJDA soulignait qu'il y avait eu subventionnement l'année précédente que, pour 2010, nous n'avons pas repris au titre des subventions puisque nous allons essayer de mettre en place et d'intégrer dans le dossier FISAC chacune des animations importantes.

Les Vitrites roncuoises se développant et nous ayant démontré leur dynamisme et leurs attentes, nous avons pu vérifier la pertinence de poursuivre cette action et vous proposons cette délibération pour la création d'un poste de médiateur économique dont je vais reprendre les grandes lignes :

- assistance technique de l'association « les Vitrites roncuoises »
- travaux d'aménagement et de redynamisation du Blanc-Four
- aide au montage des dossiers pour qu'ils puissent être intégrés au dossier FISAC
- aide individuelle aux commerçants pour rénovation des vitrines et accessibilité
- partenariat renforcé avec les enseignes phares de Roncq et le secteur agricole qu'il ne faut pas oublier parce qu'il est, lui aussi, un acteur économique de notre territoire

Nous avons déjà inscrit au budget un crédit de 40.000 €, notamment pour la rémunération et les charges patronales relatives à ce poste et pour la période 2011-2014 dans le cadre de notre plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement qui traduira les différentes orientations précitées.

Si vous acceptez le principe de la création de ce poste, nous répondrons aux objectifs que nous nous sommes fixés. Je reprends les grandes caractéristiques de ce poste :

Dénomination médiateur économique
 Mission je viens de vous l'expliquer

Nature de l'emploi	statut de contractuel, non titulaire
Temps de travail.....	temps complet
Base statutaire de recrutement.....	cf article 3-5 ^{ème} alinéa de la loi 84-53 du 26/01/84 portant sur le statut de la fonction publique territoriale
Modalités de recrutement.....	par voie contractuelle d'une durée de 1 an renouvelable expressément dans la limite de 3 ans maximum
Catégorie de l'emploi.....	emploi de niveau de catégorie A
Emploi de référence pour la rémunération :	Attaché territorial, indice de référence correspondant à la grille de cet emploi (1 ^{er} au 12 ^{ème} échelon)
Conditions de rémunération	fixées contractuellement en fonction des compétences et de l'expérience de la personne retenue pour occuper le poste (entre le 1 ^{er} et le 12 ^{ème} échelon)
Régime indemnitaire	identique pour les emplois permanents d'Attaché, y compris pour la prime de fin d'année.

Ce médiateur économique sera l'interlocuteur unique dans la thématique économique entendue au sens large. Il aura ainsi à travailler prioritairement dans le cadre des missions FISAC sans pour autant ignorer le développement économique dans toutes ses dimensions. C'est pourquoi je parlais également de l'agriculture.

Nous vous proposons donc d'émettre un avis favorable sur la création de ce poste d'agent contractuel que l'on peut qualifier de spécifique par ses missions et sa durée déterminée.

Bien évidemment, ce nouveau service municipal « d'intérêt économique général » sera gratuit pour nos commerçants et artisans dès l'instant où nous sommes au cœur de nos missions de service public de développement économique et de soutien à l'emploi.

La Commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance du 23 mars dernier.

M. LE MAIRE –

Merci, Madame SUBTS. Il y a beaucoup de choses à dire.

Sur notre action commerciale, il y aura parité avec l'Etat qui va abonder à même hauteur. C'est une reconnaissance ; il est donc important d'entrer dans un dispositif national à travers la Chambre de commerce.

Je voudrais faire une petite digression qui en fait n'en est pas une. Vous avez rappelé les missions de service public. Aujourd'hui, nous avons transféré la compétence économique à la Communauté urbaine de Lille ; on en a beaucoup discuté et on sent bien qu'à travers la disparition de l'UAT, qui était un outil de proximité, les choses parfois pouvaient aller beaucoup plus vite même si Michel-François DELANNOY s'attèle à bouger les lignes. On a repris depuis 2008, dans le cadre de la nouvelle gouvernance, un certain nombre de compétences : l'insertion, la recherche qui est un élément très important parce qu'on pensait que c'était quelque chose qui manquait fortement à la Communauté urbaine de Lille, et on a repris le commerce de proximité ; il ne faut pas l'oublier.

Ces compétences sont en cours de mise en route avec du personnel placé sur des lignes de front puisque l'organigramme de la Communauté urbaine est en cours de modification.

On a donc beaucoup de mal à faire en sorte que la Communauté urbaine soit offensive dès à présent. Elle le sera dans les années qui viennent mais, dès à présent, elle ne l'est peut-être pas complètement sur un certain nombre de champs d'opérations comme le sont ceux notamment du commerce de proximité et de l'agriculture.

Sur le commerce de proximité, nous devons, nous municipalité, garder la main avec les acteurs du territoire qui sont les mieux à même de comprendre ce qui se passe et de connaître la situation tant pour animer le tissu commercial que pour faire des propositions pour dynamiser notre territoire.

Lorsque l'on a refait le Centre-Bourg, Mesdames, Messieurs, excusez-moi ; nous étions loin d'avoir la trame de restauration de qualité, l'offre que nous avons aujourd'hui sur tout le linéaire de la rue de Lille partant d'Halluin jusqu'au Centre-Bourg.

Le pari aujourd'hui, c'est le Blanc-Four et nous allons le gagner ensemble ; c'est la 2^{ème} polarité de la Ville et on aura besoin, à travers le FISAC, de le dynamiser et cela commence déjà avec le parking Scalabre.

Il est important d'être complémentaire par rapport à ce que peut faire la Communauté urbaine de Lille.

Un mot encore sur l'agriculture ; vous l'avez évoquée mais pas suffisamment.

Les agriculteurs vivent aujourd'hui une crise sans précédent. Je les rencontre régulièrement, j'ai devant moi des gens désespérés, qui ressentent vraiment une impuissance à faire mais qui se sentent aussi abandonnés. Il faut donc les écouter et, au-delà, les aider à se structurer.

Nous sommes aussi face à des chefs d'entreprise (9 à Roncq) qui, pour la plupart, sont des jeunes qui travaillent sur des exploitations familiales et qui n'ont pas le temps de penser à l'avenir. Ils sont à traire leurs vaches ou dans leurs champs à planter des lignes de carottes et ils n'ont pas le temps de préparer l'avenir ; c'est bien la réalité du monde agricole.

Je souhaite qu'à travers ce recrutement, sachant qu'il y a du pain sur la planche, on aide nos agriculteurs à se structurer. Je ne perds pas de vue et c'est d'ailleurs noté dans les contrats de territoire, que la structuration d'une AMAP, chère à Michel PETILLON entre autres (une espèce de « panier vert » où on peut rassembler la totalité de la production agricole sous forme de circuits courts à distribution de proximité) serait une bonne chose. On le dit aux agriculteurs ; il faut que l'on soit entendu et qu'on les aide à se structurer.

Il faut aussi les aider à répondre aux appels d'offres publics. A ce jour, les agriculteurs peuvent et doivent nous approvisionner à travers les cantines, la restauration municipale. Ils le font déjà dans les circuits de grande distribution ; lorsque vous allez à Auchan Roncq, vous trouvez de la production des horticulteurs roncqois. Cela se fait déjà et il faudrait que, de plus en plus, la cuisine centrale puisse avoir accès à ces produits de qualité qui sont des produits de proximité, ce qui résoudrait un certain nombre de problèmes de transport... au lieu de recevoir des tomates d'Espagne à un mauvais moment parce que ce n'est pas un produit saisonnier, nous aurions des produits qui suivent la saisonnalité.

Voilà ce que nous demanderons à notre animateur FISAC : commerce mais l'agriculture ne doit pas en être exempte. C'est un grand défi que nous devons relever et nous avons besoin d'une personne qualifiée, à part entière, avec un emploi du temps libéré pour ce faire parce que je vous assure que la tâche est énorme.

Il en est de même pour les commerçants.

Quand vous êtes boucher-charcutier, vous commencez très tôt le matin pour finir très tard le soir. Lorsque vous vous rendez dans un commerce, vous voyez le produit fini mais il a bien fallu le fabriquer, et ce n'est pas un produit industriel.

Cela veut dire qu'il faut leur donner de la respiration pour qu'ils puissent être aidés et soutenus dans leurs activités extra commerciales. C'est tout l'objectif du FISAC et c'est pourquoi nous rentrons dans cette mission.

Mes chers collègues, vous avez la parole.

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Le gros problème des agriculteurs, ce n'est pas de vivre de subventions européennes avec la PAC, c'est surtout que leurs produits soient acceptés et qu'ils puissent vivre de leur travail.

Qu'il faille les aider, c'est vrai.

A les écouter, ils ne veulent pas de subventions ; ils veulent qu'on leur achète leurs produits à bon prix et non pas à vil prix.

Vous parliez tout à l'heure de la grande distribution mais celle-ci les égorge presque, les étouffe, les presse pour qu'ils lui vendent leurs produits le moins cher possible. Et c'est inadmissible.

Vous parliez également des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne, les AMAP. Il faut vraiment que l'on puisse passer un contrat avec l'agriculteur et, toutes les semaines, avoir un panier garni de productions locales sans pesticide, sans additif, sans produit phytosanitaire et autres.

Tout à fait d'accord, on est dans une démarche de développement durable, n'est-ce pas Madame MARIAGE ?

Cela dit, en réunion plénière, nous avons eu une discussion très franche et très cordiale quant à l'éventualité d'embaucher cet animateur FISAC.

Mme SUBTS nous a également rappelé que c'était une demande de notre tissu économique et commercial. Il faut effectivement les entendre.

Même si nous pensons, nous Action Roncquoise Citoyenne, que la relative bonne santé du commerce roncquois de proximité n'est pas tellement liée au fait qu'il n'y pas d'animation ou de marketing, signalétique et autres ; le commerce souffre surtout de notre position géographique et donc de la proximité de la grande distribution. Malheureusement on ne peut rien y faire sachant qu'au Petit Menin, on va encore augmenter ces grandes surfaces.

Mais le problème n'est pas là ; il est beaucoup plus large. C'est un problème de pouvoir d'achat, un problème macroéconomique. Tant que le pouvoir d'achat n'augmentera pas, tant que les salaires seront insuffisants et les retraites de plus en plus petites, le commerce de proximité fonctionnera plus ou moins bien.

A Roncq, globalement, il fonctionne assez bien, tout au moins pour le commerce de première nécessité : boulangers, charcutiers traiteurs... il me semble que ces commerces fonctionnent à peu près bien mais je sais que des services ne fonctionnent pas bien.

Au sein de notre groupe, nous avons eu une discussion ; je peux vous dire qu'il y avait vraiment une tempête sous le crâne parce que nous étions confrontés à un dilemme : répondre favorablement à cette demande pressante de notre tissu économique et, par ailleurs, supporter la contrainte budgétaire que cela suppose ; on va quand même dépenser 25.000 € pour cet animateur FISAC puisque 15.000 € seront pris en charge par la Chambre de commerce.

Au final, nous nous sommes dit qu'il était plus logique de dépenser 25.000 € pour soutenir le commerce de proximité ronquois que pour d'autres choses, peut-être un peu moins utiles voire futiles. C'est l'aspect polémiste de la question. Personnellement, je trouve qu'il vaut mieux dépenser 25.000 € pour les commerçants que 50.000 € pour une statue.

Vous dites que cet animateur aura beaucoup de travail.

En fait, je n'en sais rien ; je ne connais pas sa charge de travail.

Suite à la définition de ce poste, on va payer cette personne 40.000 € pour remplir des dossiers... je trouve que c'est quand même cher payé pour ce genre de travail.

Quant à l'animation, personnellement j'ai animé un réseau de franchisés. Je connais donc très bien le problème. La charge de travail n'est peut-être pas suffisante pour être occupé à temps complet ; il y avait aussi la solution de « partager » cet animateur dans le cadre d'un accord intercommunal, par exemple avec le Syndicat Lys Nord Métropole ou passer une convention avec quelques villes pour partager la charge financière.

Si ce n'est pas faisable, je propose que cette personne soit recrutée à mi-temps pour commencer, ce qui divisera la dépense par deux.

Pour terminer, nous allons certainement voter cette délibération parce qu'il faut essayer de doper notre commerce. On est tout à fait d'accord en espérant vivement que cet animateur apportera un mieux-être à notre commerce de proximité. On va donc lui souhaiter bonne chance mais j'aimerais que l'on se revoie dans un an pour procéder à une analyse des retombées commerciales afin de savoir si ce contrat est reconduit au-delà d'une année.

Donc un an de fonction, une clause de revoyure, examen, on fait le constat en espérant qu'il y aura quelque chose. On le soutient du fond du cœur mais, avant de reconduire ce contrat de

façon systématique, il faut en reparler l'année prochaine et pouvoir apprécier le résultat de son travail.

Nous voterons néanmoins cette résolution, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Madame COPPIN-QUIVRON, vous avez la parole.

Mme COPPIN-QUIVRON –

Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention va peut-être vous étonner mais je ne suis pas du tout d'accord avec M. PLOUVIER. Pour ma part, je pense qu'il s'agit justement d'un très gros défi et que l'on pourrait même être encore plus ambitieux. En période de crise, il faut vraiment soutenir le commerce. Il est donc très important de dynamiser le commerce, de rééquilibrer les activités tertiaires, artisanales et commerciales.

Il faut aussi promouvoir les entreprises et le savoir-faire ronquois ; c'est hyper important.

Anticiper les pertes d'emplois, accompagner les porteurs de projets, que ce soit en création ou en reprise d'entreprise, et faciliter l'accès au financement.

Tout cela, c'est justement ce médiateur FISAC qui devrait le faire.

Et pour assumer toutes ces tâches, pourquoi avoir recours à un emploi contractuel ?

Pourquoi n'est-on pas plus ambitieux ?

Au lieu d'un emploi quelque peu précaire, pourquoi ne recrute-t-on pas sur un poste à durée indéterminée ?

Je pense qu'il s'agit là d'un super défi.

La Ville a bien un conseiller en performance et, de mon point de vue, un médiateur FISAC serait encore plus utile et plus intéressant au niveau économique d'une commune.

Je résume donc ma première question : pourquoi un contractuel ?

Je trouve que c'est vraiment dommage.

Une deuxième question : comment le recrutez-vous ?

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER, je vous en prie.

M. TELLIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Je n'avais pas l'intention d'intervenir mais il y a de ces mots qui chantent à mes oreilles... et le mot AMAP en fait partie.

Il se fait que j'ai une collègue, qui est élue à Linselles et qui est très versée dans ces questions. Nous avons déjà eu l'occasion, elle et moi, d'en discuter.

Vous en avez toutefois parlé le premier et je rebondis donc sur votre propos.

Cette question d'AMAP me semble effectivement un élément essentiel pour l'avenir de notre agriculture. Nous sommes tous, ici, convaincus qu'il y a des malversations très fortes dont le monde rural subit les conséquences –c'est un fait avéré– mais, parfois (il faut se dire les choses clairement) il faut aussi bousculer un peu les habitudes de nos agriculteurs ; ils ont parfois tendance à rester recroquevillés sur leurs pratiques.

Il me semble que les AMAP peuvent être une sorte de « dynamisateur » de nouvelles pratiques et qui, en plus, ont la vertu d'être versées dans le développement durable.

Bien évidemment, il ne revient pas à la Ville de créer ce type de structure. Pour autant, je pense que nous pouvons contribuer à l'impulsion des AMAP dans la mesure où il y a une question de développement durable, une question d'urbanisme au sens premier du terme car il faut quand même un peu de terrain et parce que ce pourrait être un très beau projet intercommunal. Dans le cadre de notre structure intercommunale, on pourrait imaginer que cette AMAP soit à la fois sur Roncq, Linselles, Bousbecque, Halluin...

On aurait peut-être intérêt à ce que cet animateur puisse également se saisir de cette question, en poser les jalons. Je suis sûr que, et Mme MARIAGE, et M. PETILLON, seraient ravis de réfléchir à cette question parce qu'elle les concerne dans leur délégation respective.

J'ai essayé de retrouver l'information mais je n'y suis pas parvenu. En fait, les AMAP sont nées dans les années 60 au Japon où ils se sont rendu compte, bien avant nous, des dégâts d'une surindustrialisation.

Je ne me souviens plus du mot japonais mais, par contre, la traduction en est à peu près celle-ci : *mettre le visage du paysan sur les aliments*. Si demain nous réussissons à mettre le visage de « nos » agriculteurs de Tourcoing, Vallée de la Lys sur les aliments que nous consommons, je crois que nous aurons fait avancer très largement les choses.

M. LE MAIRE –

Pour répondre à l'ensemble des intervenants, je reprendrai finalement cette notion de visage. Si la Ville investit aussi fortement et avec autant de conviction, c'est parce que le commerce de proximité, voyez-vous Monsieur PLOUVIER, résiste à la grande distribution parce qu'on peut mettre des visages ; c'est essentiel.

Derrière le saucisson, il y a le visage d'un boucher.

Derrière la tarte, il y a le visage de la pâtissière.

Au-delà du visage, c'est bien sûr le tour de main, le savoir-faire, en un mot la qualité du commerce de proximité. Et c'est absolument imbattable.

Intercommunalité ?

Oui, bien sûr, nous sommes tous des convaincus de l'intercommunalité.

Mais certains projets sont des projets de ville ; Halluin n'a pas attendu l'intercommunalité pour se lancer dans le FISAC : un intervenant FISAC intervient déjà depuis plusieurs années.

Voyez que nous devons avoir les réponses parfois de manière personnalisée. Et c'est tellement un projet de ville, et c'est tellement le projet des commerçants, de la municipalité et des agriculteurs que nous devons le mener ensemble, avec nos propres forces, nos propres atouts et la valorisation qu'on doit apporter.

Pourquoi un contractuel ?

Je voudrais quand même rappeler que le conseiller en performance est un contractuel parce que ce sont des missions temporaires. En outre le FISAC impose ce statut ; j'ai envie de dire qu'avant le FISAC, on le faisait déjà.

Mme VOYEZ qui travaille sur ces questions avec Bruno DUBOIS, n'est pas contractuelle ; auparavant c'était Mme BASTIEN. Cela veut donc dire que déjà, à l'intérieur de notre municipalité, on avait une reconnaissance, un fléchage de ces questions économiques qui, malgré le transfert de la compétence à la Communauté urbaine, sont quand même restées dans notre giron parce qu'on sentait bien que le lien des commerçants avec la municipalité ne va pas se passer rue du Ballon ; chacun le comprend bien. Il faut donc le garder au plus proche.

Cet animateur sera un contractuel parce que la collaboration et la contribution de l'Etat à son financement impose qu'il en soit ainsi. La raison en est aussi, Monsieur PLOUVIER, que cette mission va être évaluée en permanence de manière à voir, comme pour les OGEC, si nos actions portent leurs fruits.

S'il ne faut retenir qu'un seul élément, c'est d'abord la conviction que nous avons que notre territoire ne peut être structuré uniquement par le matériel ; c'est ma grande conviction.

Il y a aussi la ville sensible –c'est important– à travers toute la dimension artistique que l'on apportera.

Mais cette dernière ne peut se faire sans la dimension économique, qui est vitale, parce que les gens y vivent et ont besoin de disposer d'un revenu. Ils ont besoin de consommer sur leur territoire.

Quand on offre aux Roncquois une proximité commerciale, je pense qu'on a tout gagné. Et on gagnera, je l'espère, le pari du Blanc-Four parce que c'est vraiment le pari du visage, comme l'a très bien dit Thibault TELLIER ; quand on va chercher son pain au Blanc-Four, on connaît naturellement son boulanger, on connaît ses produits et on sait que ce n'est pas la même chose que dans la grande distribution même si celle-ci, parfois, copie les procédés du commerce de proximité.

Je suis donc confiant et Roncq le prouve.

Auchan Roncq est implanté depuis très longtemps sur notre territoire. Pour autant, le commerce de proximité, je l'espère, est en bonne santé. En tout cas, il est combatif et nous ferons tout pour le soutenir.

Au niveau de la Communauté urbaine, nous avons un SDUC ou Schéma d'aménagement de l'urbanisme commercial. On veut faire en sorte que ce ne soit pas haro sur le commerce de grande distribution parce que les gens y vont. Une bonne partie des habitants des Chats-Huants fréquentent Auchan Roncq ; comme il existe une école privée et une école publique sur notre territoire, le commerce de grande distribution existe mais nous devons, nous, soutenir la vie des gens, c'est-à-dire le commerce de proximité. D'où l'importance du FISAC que, dans une grande unanimité, nous allons soutenir ce soir en vous remerciant pour la qualité de vos interventions, en insistant qu'il ne faut pas oublier l'agriculture, qui est un élément important.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci à tous.

Madame SUBTS, je vous félicite et nous allons suivre de très près l'évolution de ce dossier.

1.07 - MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - Emplacements Réservés pour du Logement (ERL)

La délibération cadre de la Politique Locale de l'Habitat (PLH) adoptée par Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) le 5 décembre 2008 rappelle le déficit important de logements en particulier social et réaffirme la priorité qui doit être donnée à notre politique de construction.

A cet égard, les Emplacements Réservés pour du Logement (ERL) constituent un outil foncier qui répond à un objectif de mixité sociale en réservant des terrains à des programmes de logements où les populations peuvent être redistribuées et rééquilibrées.

S'inscrivant dans ce débat avant tout national, la ville de Roncq a saisi Lille Métropole Communauté Urbaine de diverses demandes d'Emplacements Réservés pour du Logement sur des emprises foncières importantes repérées sur notre territoire.

Cette saisine reste à appréhender au travers de la délibération cadre du conseil de Communauté qui adopte une diversité des programmes qui se traduit par une proportion plus importante de logements locatifs sociaux financés en PLUS* et PLAI* devant être portée à 30 % et par un équilibre pour les logements restants, entre le logement accessible aux catégories intermédiaires (accession sociale à la propriété, accession à prix maîtrisé, locatif intermédiaire comme le PLS) et le logement libre (accession et loyer libre) étant précisé que pour atteindre l'objectif quantitatif fixé en matière de PLAI, est adossée à la production nouvelle de logements locatifs sociaux (PLUS/PLAI), l'obligation d'en réaliser 20 % en PLAI.

En outre, LMCU fait correspondre cette règle de 30% de Logements Locatifs Sociaux à un minimum de 30 % de la Surface Hors Œuvre Nette globale des projets.

Par lettres datées des 4 septembre et 2 octobre 2009, LMCU nous a informés ne retenir que 2 des 8 sites proposés excluant ainsi principalement les assiettes foncières aujourd'hui concernées par des activités économiques dès l'instant où cela peut hypothéquer leur possibilité d'extension.

Le conseil de communauté, par délibération du 6 novembre 2009, a ainsi décidé de procéder à une modification partielle du PLU portant sur :

Localisation	Parcellaire	Opération envisagée
31 rue de la Latte	AK 755 5 278 m ²	Minimum de 30 % de Logement Locatif Social (correspondant au minimum à 30 % de la surface Hors Œuvre Nette des projets) financés en PLUS et PLAI, dont 20 % de PLAI.
194 rue de Lille Secteur Blanc Four	AP 78 1 593 m ² aujourd'hui divisé en AP 740, 741 et 742 pour 1585 m ²	Minimum de 30 % de Logement Locatif Social (correspondant au minimum à 30 % de la surface Hors Œuvre Nette des projets) financés en PLUS et PLAI, dont 20 % de PLAI.

En outre, nous vous proposons de demander l'extension de l'ERL situé au 31 rue de la Latte, aux parcelles AK 740 à 750 et AK 751 à 754 pour constituer un parcellaire plus ouvert.

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 23 mars 2010.

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, vous allez clôturer notre séance par cette dernière délibération. Nous vous écoutons.

M. PETILLON –

Merci, Monsieur le Maire.

Dès la mise en place du nouveau Conseil de Communauté en 2008, une orientation très marquée a été donnée à trois thématiques importantes : le transport, l'économie et l'habitat (logement). Et aujourd'hui, nous examinons la thématique habitat.

Le 5 décembre 2008, une délibération fleuve (plus de 25 pages) était consacrée à la politique habitat, sur toutes ses facettes, pour mettre en place cette politique ambitieuse qui consacre une part de plus en plus importante à la mixité sociale puisque le Conseil de Communauté a souhaité que, dans les opérations d'urbanisme, 30 % au minimum lui soient consacrés.

Cette règle a été fixée. Encore faut-il qu'elle se traduise dans les faits.

Comment faire ?

Au travers d'outils ; on a parlé en Commission de « boîte à outils » et nous vous proposons, ce soir, l'un des outils de cette mise en œuvre d'une politique d'habitat.

Ces outils existaient pour partie déjà depuis quelques années, à savoir les ERL (Emplacements Réservés pour du Logement) mais il en existe d'autres. Sur notre territoire, nous avons des secteurs de pourcentage de logements locatifs mais cela s'applique à des zones naturelles ; c'est ce que l'on a sur les trois zones à urbaniser au nord, au centre et au sud du territoire.

Nous aurons à débattre aussi, dans les mois qui viennent, de l'application sur ce secteur de pourcentages de logements locatifs puisque la loi a également évolué, pour l'autoriser sur les secteurs bâtis.

Les ERL sont des mesures qui existent depuis 5 à 6 ans et nous en avons plusieurs sur la Commune ; il en reste quatre aujourd'hui qui nous ont permis, sur des opérations au Blanc-Four, comme Marignan ou Vilogia, d'y prévoir une partie de logements en locatif, également sur l'opération rue du Moulin.

Il nous reste encore à ce jour des ERL, par exemple à l'angle du boulevard d'Halluin et de la rue Henri-Barbusse où nous prendrons prochainement (et nous l'avons rappelé à la Communauté urbaine pas plus tard que la semaine dernière) des mesures plus coercitives à

l'égard de propriétaires qui, aujourd'hui, ne souhaitent pas ou laissent certains terrains à l'abandon.

Il nous reste deux autres secteurs sur le territoire.

La Communauté urbaine nous a demandé de repérer encore plus finement des opportunités éventuelles. Bien évidemment, il ne s'agit pas de mettre un ERL sur des terrains soit trop petits, soit mal configurés. En examinant le territoire à la loupe, nous avons effectivement repéré deux secteurs, où il y avait des terrains d'une certaine importance et je les pointe sur la projection.

- Au Blanc-Four, nous sommes au carrefour des rues de Lille, Pasteur et de Tourcoing. C'est un ancien garage ; la propriété de 1600 m² a une forme intéressante puisqu'elle mesure 25 m de front-à-rue à peu près sur 70 m.

Politiquement nous affichons notre volonté : s'il y a changement de destination, il y aura au minimum 30 % de logements sociaux.

Par logements sociaux, on entend des PLUS et des PLAI. Ces termes barbares correspondent tout simplement à des niveaux de revenus différents, à l'application de loyers différents, partant du PLAI vers le PLUS.

Le logement PLS n'est pas repris dans ce pourcentage de 30 %.

Voilà donc un premier site sur lequel nous annonçons clairement la couleur.

- Le second site n'est pas très loin de l'hôtel de ville, à proximité de l'école Saint-François. Il s'agit d'une propriété de 5300 m² de très belle configuration, pour laquelle nous annonçons aussi la couleur, pour y mettre un ERL.

Nous avons rencontré les propriétaires des deux terrains pour leur expliquer précisément ce qu'est un ERL, en quoi cela les engageait quant à leur avenir. Nous leur avons précisé qu'il n'y aurait pas de mesure coercitive immédiate mais que l'avenir de ces terrains était tracé ; c'est pourquoi nous préférons le leur annoncer au cours d'une rencontre plutôt qu'ils ne l'apprennent par la presse.

Voilà les deux propositions que nous vous faisons.

Par ailleurs, nous proposons de rattacher d'autres parcelles à cette délibération car il s'avère qu'une des personnes est également propriétaire d'une batterie de garages, ce qui nous avait échappé. Cette mesure permettra d'avoir un front-à-rue un peu plus important.

La Communauté urbaine nous demande de prendre une délibération, ce qui est fait ce soir.

Nous aurons à revenir devant vous puisqu'une enquête publique sera diligentée sur ces deux propriétés.

A titre d'exemple, avec le remue-ménage que cela peut parfois occasionner, un chantier est tristement célèbre dans le secteur : la propriété Masure sur Neuville-en-Ferrain.

Nous sommes exactement dans le même cas de figure : on est sur un terrain à vocation de construction depuis 35 ans et, aujourd'hui, on ne fait qu'affirmer le type d'habitat qu'on veut y construire.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON.

Cette délibération est très importante. Dans nos permanences, nous recevons de plus en plus de gens qui sont en grande difficulté ; il faut donc apporter des réponses partout, dans toutes nos communes.

Je dis que c'est vraiment faire œuvre de solidarité.

Ceux qui parfois disent... *non, non, pas de logement social près de chez moi !* oublient sans doute qu'ils sont peut-être eux-mêmes encore dans un parcours. A un moment, ils ont eu besoin du parc locatif social et il ne faut pas l'oublier.

Comme je l'ai écrit dans mon édito, nous vivons une période difficile. Aux 20 ans du Club d'histoire locale, une personne me disait *j'habite à Halluin*, mais ce pourrait être au Lierre ou aux Chats-Huants... *au sortir de la guerre, j'habitais près du cimetière de Roncq et je vivais dans une courée où il fallait aller chercher l'eau au puits ; c'était difficile. Au retour de la guerre d'Algérie, le logement était facile parce qu'à l'époque des lotissements se créaient avec accession à la propriété tout à fait intéressante, ce qu'il n'y a plus aujourd'hui.*

Voilà ce qu'était la réalité. Je pense qu'il faut faire de la place pour tous, y compris quand les personnes sont dans des situations de très grande précarité, de très grandes difficultés.

Il nous faut tous être, unanimement, solidaires par rapport aux gens qui redouteraient la présence de populations qui, par leur marginalisation, pourraient être à problème.

Non ; la mixité peut aussi réussir et elle réussit ailleurs.

Monsieur PLOUVIER, vous avez la parole.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Suite aux propos de M. PETILLON et aux vôtres concernant le logement social et très social, personnellement j'ai été choqué de lire dans la presse, il y a quelque temps déjà, que la ville de

Lambersart prévoyait la construction d'un 7^{ème} quartier, au-delà de la rocade, entre Lambersart et Verlinghem.

D'après le document que j'ai envoyé à M. PETILLON et à M. VARLET, compte tenu de la surface du terrain qui fait 40 ha et d'après le nouveau concept de la ville dense déterminé par Lille Métropole Communauté Urbaine...

M. LE MAIRE –

Plus précisément, il s'agit du concept de ville intense.

M. PLOUVIER –

M. PETILLON m'avait effectivement dit qu'il s'agissait de la « ville intense » alors que j'ai lu dans la presse « ville dense » mais peu importe. L'idée est qu'il faut construire plus de logements à l'hectare.

Pour se conformer à cette nouvelle norme, Lambersart aurait dû construire 1500 logements sur ces 40 ha dont 30 % de logements sociaux, soit 500. Il se trouve que le Maire de Lambersart est allé plaider sa cause, il a rencontré M. René VANDIERENDONCK, ils se sont arrangés entre amis et, au final, il ne serait construit sur ces 40 ha que 450 logements dont, bien entendu, 30 % de logements sociaux soit 150.

Je vous rejoins complètement sur ce sujet ; vous prêchez un converti et inversement : il faut construire du logement social. C'est ainsi qu'une ville s'épanouit, il faut que toutes les catégories sociales et socioprofessionnelles soient mélangées. Il n'y pas de honte à être « pauvre », au contraire ; on peut se montrer même en étant un peu désargenté.

Je dis que l'effort doit être partagé par toutes les communes pour respecter cette loi SRU : 30 % de logements sociaux avec 6 % de PLAI (20 % des 30 %).

Je voulais simplement signaler, en aparté, que j'avais été choqué par cette volonté manifeste de contourner une nouvelle loi commune pour s'exonérer de la responsabilité de construire du logement social.

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, souhaitez-vous intervenir ?

M. PETILLON –

Effectivement, la loi SRU ce n'est pas 30 % mais 20 %.

Et dans la loi SRU sont comptés les PLS.

Or, la politique communautaire aujourd'hui, c'est 30 % sans compter les PLS !
On va donc beaucoup plus loin que la loi SRU.

Par contre, en application de la SRU, toutes les constructions réalisées au-delà des 30 % en PLS seront prises en compte dans le calcul des 20 % de la loi SRU.

A ce jour, nous avons passé la barre des 15 % puisque nous nous situons désormais à 15,32 % ce qui nous exonère d'une partie de cette taxe et ce n'est pas négligeable.

Cette politique a effectivement pour ambition de créer 3000 logements/an. Je me tourne vers Annick qui a en charge les demandes de logements : aujourd'hui ce sont 400 demandes de logements sur Roncq qui sont en attente et qui ne sont pas satisfaites. Le besoin est criant, pressant.

Sans doute aurons-nous un débat, au sein de ce Conseil municipal, pour déterminer quel rôle jouer dans l'intercommunalité de nos programmes de logements. Il s'agira d'un débat important également.

Comme Monsieur le Maire aime à le rappeler, Roncq représente au regard du territoire tourquennois 74 % des potentialités en matière de terrains à urbaniser. Il est vrai que la politique que nous menons, c'est de dire : *on va d'abord boucher les trous...*

Que sont ces trous ?

C'est le terrain à l'angle du boulevard d'Halluin et de la rue Henri-Barbusse, par exemple, avant de s'attaquer aux terrains occupés aujourd'hui par le monde agricole.

Quant à savoir ce qui s'est passé sur Lambersart, je vous réponds simplement que je suis à Roncq et non à Lambersart.

J'ai toutefois lu l'article que vous m'avez transmis. Je ne connais pas du tout ce dossier ; je me garderai bien d'émettre un avis circonstancié. Sachez que faire de l'urbanisme n'est pas aussi simple que vous avez l'air de le dire ; ce ne sont pas des briques Lego que l'on dessine sur un papier pour les répartir... c'est autrement plus compliqué tout comme c'est autrement plus compliqué de faire une ville intense compte tenu d'imbrications importantes, des vues à respecter pour ne gêner l'intimité. C'est un travail d'architecte aujourd'hui beaucoup plus important que dans un schéma classique d'aménagement.

Il est donc difficile de tirer la moindre conclusion. En outre, je n'aime pas l'expression « *ils se sont arrangés entre amis* » qui me semble impropre.

La ville intense, c'est un concept d'aménageur, un concept urbain.

M. LE MAIRE –

Je pense que nous allons clore le débat parce que le sujet est complètement anecdotique par rapport à l'importance de notre délibération et par les convictions que nous partageons tous. Je me renseignerai naturellement sur le problème que vous citez, Monsieur PLOUVIER, mais encore une fois la règle, que nous adoptons en Communauté urbaine, n'est pas « bête » et uniforme ; on ne veut surtout pas que ce soit orthodoxe et fixé au couperet ; on veut un dialogue avec chaque maire. Il est évident que, sur certains secteurs, il y a parfois un peu plus de logements sociaux que prévus ou un peu moins de logements sociaux que prévus ; c'est une règle que nous avons adoptée dans son assouplissement.

J'oserais dire, par exemple, que sur le Blanc-Four, c'est plus que 30 % de logements sociaux puisque le pourcentage avoisine les 50 % sur certains secteurs parce que les circonstances ont fait qu'il y a eu des évolutions.

Je rejoins les propos de Michel PETILLON ; nous émettons une règle comme étant un idéal à atteindre qui est parfois assoupli parce qu'il y a des contraintes locales dont la Communauté urbaine veut tenir compte. Si ce n'était pas le cas, nous aurions une Communauté urbaine qui serait au-dessus des communes, ce que nous ne voulons surtout pas.

L'intercommunalité, ce n'est pas être au-dessus des communes ; c'est un principe de subsidiarité qui tient compte aussi des spécificités communales. Je vous propose d'arrêter l'échange car hors sujet.

M. PLOUVIER –

Ce que je vous ai transmis, je l'ai simplement appris par la presse. C'est tout ; je ne suis pas à la Communauté urbaine.

Je voulais simplement faire part de mon étonnement.

M. LE MAIRE –

De mon côté, je ne voudrais surtout pas cautionner la « politique des petits copains » car elle a des relents que, personnellement, je n'ai pas envie de sentir.

Je passe aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

Avant de nous séparer, il nous reste un point à examiner.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2009

M. LE MAIRE –

Sans remarque, ni observation sur ce procès-verbal, je le porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

Je vous souhaite une bonne soirée à tous et de bonnes vacances pour ceux qui peuvent en prendre.

—oOo—

Levée de séance à 21 h 30.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Vincent LEDOUX.